

Deux conceptions qui s'affrontent

La Commission métropolitaine travaille-t-elle pour ou contre Montréal?

En demandant l'autorisation de mettre à la charge de la Commission métropolitaine des travaux d'un caractère métropolitain, le conseil municipal était rigoureusement logique.

En suggérant que cette proposition fût rejetée, le premier ministre n'était pas moins logique, car le conseil et lui se font de la Commission métropolitaine une conception nettement opposée.

Le conseil est d'avis que la Commission métropolitaine tend à s'assurer la collaboration des municipalités qui la composent dans la préparation, l'exécution et le paiement des travaux d'un caractère métropolitain.

M. Taschereau est d'avis que la Commission métropolitaine a été créée pour amener Montréal à tirer de l'insolvabilité quelques municipalités prodigues tout en empêchant l'annexion, en même temps que de ces municipalités prodigues, de deux ou trois autres fières de leur autonomie et déterminées à la défendre vigoureusement.

Les travaux dont on voulait faire porter le coût à la Commission métropolitaine avaient été décidés par la ville seule ou par le gouvernement fédéral sans consultation préalable avec les autres municipalités qui constituent la Commission métropolitaine. Mais il est indubitable que ces travaux profitent tous à la masse des résidents de l'île de Montréal; de plus, l'administration de la métropole n'avait pas été non plus consultée quand trois des municipalités insolubles ou mal en point, qui ont déterminé la formation de la Commission métropolitaine, s'étaient engagées dans des entreprises qui les avaient menées au bord de l'abîme financier.

Au moins, dans certains cas, ces entreprises n'avaient aucunement un caractère métropolitain. Voilà toute la différence.

Mais, à cette époque, la soupe, comme on dit, était chaude. M. Martin, depuis mis aux invalides du Conseil législatif, était dans toute sa vigueur et tenant acharné des annexions. Pour calmer sa colère ou y donner prétexte à se refroidir, il fallait recourir à un camouflage. On fit payer la peau et les os à la ville de Montréal et les ongles aux autres municipalités. C'était le fifty fifty du fabricant de saucisses, un cheval pour un lapin.

Le désaccord réside donc dans des conceptions différentes. Montréal ne sait pas encore qu'elle a été dupe; M. Taschereau et ses collègues de l'Assemblée législative le savent.

L'objection de la non-consultation préalable, si on peut dire, était du reste facile à résoudre. Le parlement n'avait qu'à autoriser la Commission métropolitaine à défrayer ces dépenses, et comme la ville de Montréal y est la majorité, il est fort probable qu'elle aurait pu faire triompher sa thèse. On a fait cette généreuse concession à la ville de Montréal, de lui donner la moitié plus un des membres de la Commission métropolitaine, quand elle paie les quatre cinquièmes des frais!

Ce simple petit incident sert à démontrer quel accueil nos échevins reçoivent à Québec. Qu'ils soient les amis ou les serfs du parti dominant à Québec ou ses adversaires déclarés, ils sont uniformément roulés. La seule différence, c'est que les serfs demandent peu de chose et n'obtiennent rien et que les adversaires demandent beaucoup pour obtenir un peu moins que rien.

La surtaxe sur les compagnies d'utilités publiques a été rejetée parce que les trusts perdent des profits, argument bien propre à émouvoir les propriétaires-contribuables qui ne perdent pas seulement des profits, mais qui bientôt, après avoir perdu des mois de loyer, perdront leur propriété toute ronde et les économies de toute une vie.

Le conseil, vu les charges énormes que lui impose la crise, n'avait plus la moindre justification de ne pas demander au gouvernement de Québec une partie substantielle des recettes des permis d'automobiles, puisque ce sont nos pavés que ces voitures défoncent et Québec qui retire tout le bénéfice (dans certains cas même, les camions n'ont pas autorisation de circuler sur les routes provinciales, et pourtant c'est au comptoir de la province que leurs propriétaires versent leur impôt).

Mais n'insistons pas sur la question que nous avons traitée vingt fois ici, même si nos confrères viennent de la découvrir. Terminons par un trait symbolique.

Dans un banquet, le maire de l'époque se trouvait non loin de l'hôte de l'honneur. On lui offrit d'un plat. Soignant son langage, il dit: "J'en ai suffisamment assez, merci." Une petite dame rieuse ne put se retenir de dire d'une voix flûtée: "Oh! Monsieur le maire, c'est un pléonasme. — J'ai bien, repart le premier magistrat, que c'est un pléonasme, mais j'en mange pas pareil."

Un jour viendra — pas sous M. Taschereau, il a trop bonne étoile pour cela — où un conseil municipal avec du poil aux pattes déclarera qu'il en a suffisamment assez. Le premier ministre du temps aura beau lui faire observer que c'est du pléonasme, il refusera d'en manger. Et le mouvement pour reconstituer la dixième province du Canada reprendra avec bien plus de vigueur qu'aux jours où M. Martin louchait plus vers le Conseil législatif que vers l'autonomie radicale de Montréal.

Louis DUPIRE

Billet du soir

Il est bien

Machin souffre d'une singulière infirmité. Il n'est presque jamais capable d'appeler quelqu'un de son véritable nom. Défaut de mémoire? Imagination trop vive? Goût des appellations fantaisistes? On ne sait. Cela lui a joué dernièrement jusqu'à son non et, en signant un document public, on a vu apparaître Paul Machin, il s'est, par hasard ou à cause de son infirmité, mis à signer: Pierre Michois. Pierre Michois a même menacé de le faire arrêter pour avoir pris son nom. Machin a dû payer une assez forte somme pour éviter d'aller devant le tribunal.

Tantôt, Machin m'a abordé. — "As-tu entendu parler dernièrement du commissaire Gibois qui est parti pour Cannes?" — Gibois? Diable, qui est-ce? — Comment, tu ne connais pas Gibois? Il est parti, assez malade, pour Cannes, avec sa famille. — Je l'ai vu, tu veux dire Gibois? — Gibois, c'est cela. On me dit que Trépanois voudrait bien prendre sa place. — Trépanois? Voudrais-tu parler de Trépanier? — Trépanois, Trépanier, qu'est-ce que ça fait, c'est le même. — Peut-être. — Et il paraît qu'à Québec M. Taché n'a pas voulu entendre parler de prolonger le terme des échevins. — M. Taché? Qui est-ce? — Le premier ministre, quoi. — Le premier ministre? Il s'appelle M. Taschereau. — Comme tu pourrais. Je vois qu'il vient d'avoir soixante-six ans et que Duplantois, chef de l'opposition, lui a félicité. C'est chic, ça, entre gens qui sont adversaires. — Oui, Duplantois est bien, mais il ne s'appelle pas Duplantois. — Disons que tu as raison. M. Taché doit être de quelques années plus vieux que M. Boileau. — Qui ça, M. Boileau? — Tu ne connais donc pas le premier ministre d'Ottawa? — Je pensais qu'il s'appelait M. Bennett. — Possible. On dit couramment que le parti conservateur se prépare à le remplacer par M. Mognett. — Mognett? Connais pas. Qui est-ce que c'est? — Un ancien premier ministre, qui a remplacé jadis sir Robin Pording. — Tu veux dire M. Meighen qui a succédé à sir Robert Borden en 1919? — Tu es bien ennuyé, avec toutes les corrections. On dirait que je ne sais plus les noms des gens. — Comment s'appelle la femme, Machin? — Pauline Laribois.

A Québec

Protection des forêts; aide aux chômeurs

MM. Duplessis, Mercier, Francoeur, Guertin, Bertrand parlent de ces sujets — M. Barré félicite M. Godbout

LES AVIS SONT PARTAGES

(Par Alexis GAGNON)
Québec, 10. — La lutte entre la Québec Power, filiale de la Shawinigan, et M. Ernest Lapointe, avocat des contribuables québécois, s'est engagée hier matin devant le comité des bills privés.

La compagnie s'oppose avec la plus farouche énergie à reconnaître à la ville de Québec le droit de municipaliser non pas l'éclairage municipal, non pas la vente de l'énergie aux magasins et aux maisons privées, car Québec possède déjà tous ces droits, mais le seul droit de vendre la force motrice.

Et parce qu'elle tente de lier la ville, la Québec Power a réussi à soulever contre elle une opposition profonde; elle fait ressortir avec grand éclat des comparaisons défavorables et qui impressionneront une solide bloc de consommateurs. Elle déclenche une lutte dont l'écho va retentir dans toute la province et remettre en question des privilèges dont le trust de l'électricité jouissait, jusqu'à présent, dans la paix la plus parfaite.

D'ailleurs, l'opposition de la Québec Power est stérile, inutile. Le contrat de la compagnie expire en 1935. Pour y mettre fin, la ville est tenue de donner un avis de deux années, en sorte qu'elle ne pouvait y toucher. Or dans deux ans, lorsque le temps sera venu de renouveler un autre contrat, la compagnie aura provoqué contre elle une hostilité générale telle qu'elle rencontrera les plus grandes difficultés. C'est le cas de répéter avec les latins: "Quos vult perdere Jupiter, dementat prius" — Jupiter commence par aveugler ceux qu'il veut perdre.

M. Ernest Lapointe a écrasé ses adversaires de son impitoyable logique. Son plaidoyer, plus sobre que celui de l'an dernier, mais plus serré et plus complet, n'a laissé à M. Lucien Cannon, l'habile avocat de la Québec Power, que la ressource de vagues considérations et le classique épouvantail des édifices croulants de l'industrie.

A en croire la Québec Power, si Québec obtient le droit de municipaliser, craignons que les industries ne s'évanouissent, que les ouvriers n'aient plus de compagnies pour qui travailler.

M. Lapointe a prouvé que les taux payés par le consommateur québécois sont beaucoup plus élevés que dans les autres villes canadiennes qui ont leur service municipal.

Le débat a été ajourné à huitaine, soit à jeudi de la semaine prochaine.

L'opposition continue son oeuvre

En Chambre, l'opposition continue à faire la vie assez dure au gouvernement. Elle a jeté son dévolu sur les crédits, ce qui lui permet d'attaquer chaque question sur le terrain le plus favorable.

C'est d'ailleurs le véritable rôle de l'opposition, puisque la Chambre se réunit surtout pour voter des subsides et adopter des lois. Les discours académiques sur le discours du trône, ou le budget, pour intéressants qu'ils soient, ne sont que des ornements. Car après vingt discours sur l'adresse, le travail sessionnel n'est pas plus avancé.

MM. Duplessis et Taschereau se sont affrontés hier soir et se sont dit des amabilités assez crues. M. Duplessis fournit une somme de travail énorme. Il est toujours sur la brèche. Il possède une souplesse et une agilité d'esprit remarquables, qui lui permettent d'exploiter de chaque ouverture et d'enfoncer le trait. Aussi le premier ministre, qui est la meilleure lame chez les libéraux et leur grande force, doit-il surveiller constamment l'ennemi toujours en éveil.

La protection des forêts

Suivant une résolution inscrite au feuilleton du jour, la Chambre a repris hier l'étude d'un crédit de \$450,000 du département des terres et forêts pour la protection de notre domaine forestier.

re. — Oui, sauf que toutes ses amies l'appellent Jacqueline et que son nom de famille est Laferrère. Et toi, qui est-tu? — Quoi, moi? Pierre Michois. — Oui, Paul Machin. Un bon conseil; va voir ton médecin. Tu me parais fatiguer du cerveau, mon ami.

Machin ne m'écouterait pas. Il est convaincu d'être bien. Il n'a jamais commis d'erreur. Et puis, les noms des gens, qu'est-ce que cela importe? Ne doivent-ils pas porter ceux qu'il lui plaît de leur donner?

Pierre KIROUL

Le bill de Québec

M. Ernest Lapointe sur la municipalisation des services électriques de la ville ainsi que la discussion, au comité des bills privés de l'Assemblée législative.

M. Maurice Duplessis a résumé comme suit le débat.

M. Duplessis: Il s'agit d'un projet pour la protection des forêts. Le gouvernement de Québec qui était au pouvoir en 1897 n'a pas cru devoir prendre plus tôt les dispositions nécessaires pour protéger notre domaine forestier. Ce n'est qu'en 1924 que la protection des forêts a été instituée, et un organisme a été créé à cette fin. En 1921 et en 1923 nous avons cependant constaté plusieurs incendies en forêts et plusieurs millions ont été engloutis par suite de la protection de notre domaine forestier. Ce n'est que vingt-sept ans après son arrivée au pouvoir que le gouvernement actuel a songé à protéger cet actif précieux. Je ne veux pas dire que le gouvernement est responsable de tous ces feux de forêt, mais je dis qu'il n'a pas vu assez tôt à protéger cette richesse nationale. Le gouvernement a également négligé d'assurer la protection de la forêt au point de vue de l'exploitation forestière. Il a négligé la perception des primes de transfert, des droits de coupe, il a accordé des réductions sur les pétales et réduit les droits de coupe ainsi que les droits de rente foncière. Le trésor a été ainsi privé de plusieurs centaines de mille dollars. On a diminué les droits sur le bois brûlé et c'était une prime à l'incendie en forêt. L'opposition n'a pas d'objection à voter les amendements nécessaires à la protection de notre domaine forestier, et même elle serait prête à approuver des sommes plus élevées à cette fin, pourvu que ces sommes soient dépensées à bon escient et que des modifications soient apportées aux méthodes actuelles de protection.

M. Mercier: On dit que nous avons trop retardé à protéger notre domaine forestier et que le gouvernement n'y a pas songé avant 1924. Pourtant, avant 1924 il existait un système de protection de la forêt en cette province, suivant les moyens que le gouvernement avait à sa disposition. La protection était à la charge des concessionnaires forestiers ou des compagnies. Le ministre des terres et forêts n'avait aucun contrôle sur ce système et c'est là la différence avec le système d'aujourd'hui. Depuis 1924 nous avons au delà de 2,000 hommes au service de la protection des forêts et d'autres associations instituées aux mêmes fins ont un nombre égal d'hommes à leur service. Notre système de protection est égal à celui de n'importe quel grand centre de l'Amérique. Nous avons obtenu de beaux résultats. Les citoyens coopèrent avec notre département.

Ils sont plus prudents quand ils voyagent en forêt. On prétend encore que nous avons dilapidé cette richesse. Pas du tout. A l'heure actuelle nous avons 40,000 milles carrés de forêt passés à l'inventaire avec l'aide des compagnies et il y a un beau travail de fait de ce côté. On nous reproche d'avoir réduit les droits de coupe. Si nous avons agi ainsi, c'est pour aider les colons à vendre leur bois.

M. Duplessis: Plus la surproduction est considérable, plus on embarrasse le colon.

M. Mercier: Si ces droits n'avaient pas été réduits plusieurs usines auraient été forcées de fermer leurs portes et la misère aurait été plus grande chez les colons. Ce qu'il faudrait maintenant c'est une réduction des taux de transport pour le bois des colons de la Gaspésie et de l'Abitibi.

Après ces remarques de M. Mercier, le crédit de \$450,000 est voté.

M. Cléophas Bastien

Le député de Berthier, ayant demandé copie des rapports et correspondances en la possession du gouvernement relativement à la propagande de l'amélioration des sols, des semences et de l'industrie animale, appuie sa motion par un discours et déclare qu'il a pour but de faire connaître à la province le travail accompli par nos techniciens agricoles. Pour cela, il a traité particulièrement de l'amélioration des sols, des semences et de l'industrie animale.

Commission municipale

Après les remarques de M. Bastien, le député du Lac Saint-Jean, M. Jos Filion, ajourne le débat, puis le comité plénier reprend l'étude du bill modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec.

Les deux principales clauses de ce bill se lisent comme suit: "La Commission peut autoriser une municipalité, sur demande qui lui est faite sur simple résolution du conseil, à contracter un ou des emprunts temporaires aux conditions et pour la période de temps qu'elle déterminera."

De plus, une autre clause de ce projet de loi dit ce qui suit:

(Suite à la page 2)

A OTTAWA

L'amalgamation du C. P. R. et du C. N. R. ne pourra se faire qu'après un plébiscite

C'est ce que M. Bennett fait entendre dans un excellent discours sur le bill des chemins de fer — M. King propose un amendement relatif à toute fusion, qu'il veut éviter — Les "C. N. R." doivent garder leur existence distincte

DISCOURS DE PLUSIEURS DEPUTES, DONT MM. DUFF ET DESLAURIERS

(Par Emile BENOIST)
Ottawa, 9. — Notre premier ministre revise ses formules politiques de 1930.

Au cours de la campagne électorale qui précéda son accession au pouvoir, il déclarait, dans sa ville de Calgary et dans bien d'autres villes de l'Ouest, à propos des chemins de fer: *Amalgamation never, competition ever.*

Ce slogan, ce cri de guerre électorale se tempère. M. Bennett a dit, cet après-midi, à la Chambre des Communes, en défendant son bill des chemins de fer: *No amalgamation without people's consent.*

Cet après-midi, M. Bennett, avec toute la conviction que saurait y mettre un grand interprète des rôles shakespeariens a déclaré que son bill des chemins de fer, celui qui impose à nos deux réseaux le régime de la coopération et de l'économie forcée, n'a rien à voir avec l'amalgamation ou la fusion du *Canadian National* avec le *Pacifique Canadien* ou inversement.

Le gouvernement, en présentant son bill, n'entretient, dit-il, aucune arrière-pensée d'amalgamation ou de fusion. Mais puisque l'opposition libérale en doute, le gouvernement va rétablir dans son bill une clause que le Sénat a biffée dans le bill original. Cette clause dira nettement qu'il ne pourra y avoir d'amalgamation ou de fusion sans que le peuple y ait consenti et se soit prononcé par un plébiscite.

M. Bennett n'a cependant pas répété cet après-midi: *Amalgamation never, competition ever.* Il s'est contenté de dire que le bill du gouvernement n'aurait pas pour effet de produire l'amalgamation ou la fusion des réseaux. M. Bennett ne s'est prononcé ni pour ni contre la fusion ou l'amalgamation. Il a déclaré que la chose ne pourrait s'accomplir que si le peuple canadien en confiait le mandat à un gouvernement.

Le premier ministre a fait une confidence à la Chambre. Il a sérieusement pensé de soumettre à l'électeur, sous forme de plébiscite, à l'occasion des prochaines élections générales, cette question de l'amalgamation ou de la fusion de nos réseaux ferroviaires.

C'est le point le moins fort de son discours, d'ailleurs brillant. Bien des gens vont se demander, après M. Mackenzie King, si le bill ministériel des chemins de fer, fondé en grande partie sur les recommandations du rapport de la commission Duff, ne servira pas à préparer un plébiscite sur l'amalgamation.

Bloc-notes

Souvenirs

Une note de quatre lignes, dans un journal régional, annonce qu'on vient de célébrer dans son pays de Louisville le service anniversaire du sénateur Legris.

Voici quelque trente ans, M. Legris, déjà sénateur, avait été chargé de présider une commission d'enquête sur la colonisation. L'enquête avait été ordonnée à la suite d'une assez vive campagne de presse. Et M. Legris avait dû probablement au double fait qu'il était un authentique cultivateur et un rouge authentique d'être désigné comme président de la commission. Le choix l'avait d'ailleurs surpris, et il avait fallu, croyons-nous, qu'on insistât pour le lui faire accepter.

Une fois à la besogne, M. Legris mena rondement les choses. Comme il le disait nettement à quelques-uns de ceux qui s'intéressaient à la question: *Je ne suis pas un magistrat chargé de faire le procès de Tel ou Tel; je cherche la vérité sur un système. . . . Nous aurons largement la porte à tous les témoignages utiles. . . .* De fait, ceux qui, aujourd'hui encore, se donneraient la peine de relire les sept ou huit volumes de témoignages recueillis par la commission Legris y trouveraient de précieux documents sur notre histoire économique. On sait d'ailleurs que l'un des résultats de l'enquête fut d'éloigner assez considérablement des amis politiques qui l'avaient désigné le président même de la commission.

Nous avons personnellement suivi une partie de l'enquête; nous avons fait, entre autres, avec la commission d'enquête la tournée du Lac Saint-Jean. Nos compagnons d'alors n'auront peut-être pas oublié un incident caractéristique, dont tous les détails n'ont pas alors été publiés.

De longues années après, nous disions au sénateur: Vous souvenez-vous de cela? — Oh! oui. Je revois encore le bonhomme dans ses

bottes françaises et la casquette à la main. . . . — Savez-vous s'il a jamais su ce que vous avez fait pour lui? — Je ne pense pas. . . . Et je ne l'ai jamais revu. . . .

Fin

Le Sénat de l'Etat libre a refusé d'accepter le projet de loi du gouvernement de Valera qui supprime l'obligation pour les membres du parlement de prêter le serment d'allégeance au Roi.

Mais cela n'a aucune espèce d'importance pratique. La Constitution prévoit qu'en dépit de l'opposition du Sénat, le projet deviendra loi soixante jours après son adoption par la Chambre basse.

O. H.

Les Cardinaux

Nous publierons demain un article du R. P. Louis-C. de Léry, S.J., sur les Cardinaux, leurs fonctions et les circonstances de leur introduction.

Le "Grand Dérangement"

Le Devoir publiera demain une étude du R. F. Antoine Bernard, C. S. V., professeur d'histoire d'Académie à l'Université de Montréal, sur le Grand Dérangement, ses préliminaires et les responsabilités qu'il engage.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — LE DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARbour 1241.

Protection des forêts...

(Suite de la 1ère page)

"Dans le cas d'une municipalité en défaut, après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, la commission peut ordonner au greffier, au secrétaire-trésorier, ou à toute personne qu'elle désigne, de vendre les immeubles qu'elle détermine sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie."

La gauche commence à passer ces deux articles au crible, mais comme il est six heures, le comité rapporte progrès.

Condoléances

M. Taschereau se lève alors pour présenter une motion de condoléances à l'occasion de la mort de M. le Dr Homère Fautoux, père de M. le Dr Gaspard Fautoux, député de Ste-Marie et beau-père de M. Honoré Mercier. Cette motion est appuyée par M. Duplessis et approuvée par toute la Chambre, puis on décide l'ajournement en signe de deuil.

L'aide aux chômeurs

A la reprise du travail sessionnel, à 8 heures et trois quarts, M. Godbout fait passer en 2e et en 3e lecture un bill modifiant la loi de la protection des plantes. M. Laurent Barré félicite le ministre de l'Agriculture de ce projet de loi.

Deux autres projets de M. Godbout sont présentés et référés au comité des bills publics. M. Franeœur propose ensuite les résolutions se rapportant au bill de l'aide aux chômeurs.

Le ministre explique qu'il s'agit de donner suite à l'entente conclue à Ottawa. Le chef de l'opposition demande alors à M. Franeœur s'il est à sa connaissance que le gouvernement a employé à d'autres fins que celle du chômage l'argent reçu d'Ottawa pour des travaux de chômage.

M. Franeœur dit qu'il n'est pas à sa connaissance que des détournements de fonds aient eu lieu. Comme M. Duplessis a cité le cas d'Aylmer, le ministre dit qu'il y a eu des retards, mais pas des détournements. D'ailleurs, ajoute-t-il, ces retards ont été peu nombreux.

Le leader de la gauche prétend

Avis de décès

ARCAND — A Montréal, le 9 mars 1933, décédé à 52 ans, Josephine Arcand, fille d'Urbain Arcand et d'Elzire Méthot. Funérailles le samedi 11 courant, le convoi funèbre partira du No 528 rue Rachel est à 7 h. 45 du matin, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Santé à Montréal, où le service sera célébré. Et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LIMOGES-RACINE — A Ste-Anne des Plaines, le 8 mars courant, est décédé à l'âge de 70 ans, Dame Elzida Limoges, épouse d'Urbain Racine, cultivateur et mère de J.-S. Racine, notaire à Montréal. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant, à 9 h. 30, à Ste-Anne des Plaines, après l'arrivée du train spécial qui laissera la gare de l'avenue du Parc, à 8 heures a.m., retour après les funérailles. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

Nécrologie

BELLEFEUILLE — A Montréal, le 9, à 77 ans, Mme Antonio Bellefeuille, née Angèle Thibault.

BISSONNETTE — A St-Polycarpe, le 9, à 83 ans, Téléphore Bissonnette, époux d'Éveline Melchior.

BRISBOIS — A Montréal, le 9, à 68 ans, Napoléon Brisbois.

CHARTRAND — A Montréal, le 9, à 74 ans, Victor Chartrand, époux d'Émilie Lande.

COLAS — A Montréal, le 8, Rose Bernadette Colas, épouse de Louis Colas.

COMTOIS — A Montréal, le 8, à 74 ans, Joseph Comtois, époux de feu Philomène Lortie.

DE GUISE — A Montréal, le 7, à 74 ans, Mlle Amanda de Guise.

DEMONTEGNY — A Montréal, le 8, Bernadette Demontegny, fille de feu Paul Demontegny et de Delima Paquette.

DEROME — A Outremont, le 7, à 64 ans, Dr William-James Derome, époux de Marie Dupuis.

DUMAS — A Montréal, le 8, à 54 ans, William Dumas, époux de Paula Lavallée.

FOREST — A St-Thomas, le 7, à 69 ans, Mme Henri Forest, née Edwige Beaupré.

GELINAS — A Montréal, le 7, à 84 ans, Léon Gelinas.

GRATTON — A Montréal, le 7, à 69 ans, Mme Aristide Gratton, née Rosey Girard.

HUOT — A Montréal, le 8, à 47 ans, Cédon Huot, époux de Marie-Louise Thibault.

LAFLOIS — A Montréal, le 8, à 60 ans, Joseph Laflois, époux de feu Eugénie Boly.

LEUDUC — Au Mont-St-Hilaire, le 8, à 75 ans, Azario Leuduc, époux d'Octavie Bilodeau.

LEVAC — A Rigaud, le 8, à 60 ans, J.-O. Levac, époux d'Amélie Macleau.

LIMOGES-RACINE — A Ste-Anne des Plaines, le 8, à 70 ans, Mme Elzida Limoges, épouse d'Urbain Racine.

PETIT — A Montréal, le 9, à 71 ans, Mme Joseph Petit, née Malvina Touchet.

POIRIER — A Montréal, le 8, à 70 ans, Alexandrine Poirier, épouse de l'ancien receveur Poirier.

TESSIER — A Montréal, le 7, à 81 ans, Adolphe Tessier, époux de Delima Houle.

TREMBLAY — A Montréal, le 7, à 68 ans, Amédée Tremblay, époux de Lucie Tremblay.

THIERGHE — A Montréal, le 9, à 80 ans, Louis-Napoléon Thierghe, époux de Céline Pouliot.

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
de
FRAIS FUNÉRAIRES

Rue Ste-Catherine, 302 Est
Téléphone:
PLateau 7-9-11

DEMANDEZ
NOTRE
PROSPECTUS

aussi qu'il y a eu du patronage politique dans la distribution des secours. M. Franeœur répond de façon négative. Il affirme avoir donné des ordres très sévères à ce sujet, et dit que les instructions du fédéral comme ses propres instructions ont été suivies.

M. Maurice Duplessis reproche aussi au gouvernement de ne pas avoir montré assez de célérité à payer ce qu'il devait aux municipalités. Il prétend que le gouvernement a retenu la part du fédéral parce qu'il ne pouvait payer la sienne et ne voulait pas prendre les moyens de se procurer l'argent nécessaire. M. Franeœur répond qu'il y a eu de rares retards. Ce qui explique les retards, c'est que l'argent n'était versé qu'après approbation des comptes par Ottawa.

Le chef de l'opposition demande alors à M. Franeœur s'il prétend que le gouvernement ne pouvait pas payer la part due par les municipalités en vertu de la loi de chômage, même si le gouvernement l'avait voulu. Le ministre des travaux publics déclare qu'à son avis, le gouvernement ne pouvait payer cette part. M. Duplessis pose de nouveau la question de diverses façons et M. Franeœur, finalement, paraît indécis.

A ce moment entre le premier ministre qui est aussi le procureur général.

M. Duplessis. — J'ai demandé tout à l'heure au ministre des travaux publics si le gouvernement pouvait payer la part des municipalités en vertu de la loi de chômage, s'il l'avait voulu.

M. Taschereau. — Et qu'est-ce que le ministre des travaux publics a répondu?

M. Duplessis. — Il a dit "oui".

M. Taschereau. — Eh bien, je dis oui, moi aussi.

Le chef de l'opposition s'amuse ferme de cette réponse qui ne concorde pas avec celle du ministre des travaux publics.

M. Guertin

A ce moment, M. Aimé Guertin entre en Chambre et prononce un discours formant les mêmes reproches que son chef. Il suggère qu'une fois pour toutes le gouvernement contracte un emprunt qui lui permette de payer ses dettes. M. Guertin veut, entre autres choses, que le gouvernement paie les propriétaires pour les loyers des chômeurs. Il ne trouve pas suffisant qu'il se contente de payer, d'après la loi, un certain pourcentage qui permet au propriétaire de payer ses taxes et de maintenir ses logements. Il demande à tous les propriétaires de la province d'insister auprès du gouvernement pour que celui-ci paie les logements non payés des chômeurs.

M. Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur, reproche au gouvernement de ne pas payer ses dettes.

M. Franeœur répond à M. Guertin qu'il y a dans la province 400,000 personnes actuellement sous secours directs.

Le retour à la terre

M. Maurice Duplessis parle du retour à la terre. Ce mouvement est excellent, nécessaire. Il est le moyen le plus rationnel et le plus pratique de diminuer le chômage. Malheureusement le gouvernement parce qu'il a négligé de payer les primes aux colons, parce qu'il a semé ainsi obstacles sur obstacles, parce qu'il n'était pas prêt, faute de classification des terres de colonisation, compromet gravement le succès de ce mouvement.

Et il n'a pas d'excuses à invoquer pour ne pas payer les primes de défrichement, de labour aux colons, le gouvernement qui a passé des années ministérielles pour dépenser \$20,000 pour les animaux du jardin zoologique, \$53,000 pour imprimer et relier des documents.

Je regrette que par l'entêtement de je ne sais qui, car je n'inclus pas tous les ministres, on ait refusé de payer les dettes du gouvernement au colon, et qu'on soit en train de porter un coup mortel à la colonisation. Si le gouvernement par sa politique tue le mouvement de retour à la terre il porte une lourde et terrible responsabilité qu'aucun honnête homme conscient de ses devoirs ne voudrait assumer.

M. Laferté répond à M. Duplessis que le gouvernement provincial n'a pas retardé la mise en application du programme Gordon, il a payé \$25,000 de primes aux colons et que son département en doit encore \$18,000.

M. Laferté lit les réflexions de M. Jean-François Pouliot sur le traitement infligé aux colons.

L'argent du peuple gaspillé

Il reproche au gouvernement de gaspiller l'argent du peuple en faisant durer indéfiniment la session. La Chambre est convoquée depuis deux mois. Or on n'a encore presque rien fait, et la besogne aurait pu être exécutée en deux semaines.

M. Laferté dit que le gouvernement a gardé la confiance de la population, qu'il apaisera les inquiétudes et la malaise. Et si jamais, par malheur il se produisait un soulèvement, le gouvernement pourra se dire qu'il y a une large responsabilité.

Le premier ministre proteste avec véhémence. Il prends toute la responsabilité des paroles que je vais dire. L'opposition, je regrette de le constater, fait une mauvaise oeuvre dans la province. Elle en est rendue à dire que si nous n'agissons pas il va y avoir un soulèvement.

M. Barré. — Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que si par malheur il se produisait un soulèvement, le gouvernement y aura sa large responsabilité.

Prêcheurs de défaitisme

M. Taschereau. — C'est bonnet blanc, bonnet blanc. Chez l'opposition on passe son temps à dire que nous ne payons pas nos dettes, ni les intérêts dus.

Mais d'autre part, on nous demande de payer le loyer, le manger, des pensions à celui-ci et à celui-là, des assurances, etc... Je prends la pleine responsabilité de ce que je vais dire. Si vous continuez cette politique, vous allez mener la province à la ruine. Vous êtes des précheurs de défaitisme et pas autre chose, quand vous dites que les classes souffrent, parce

que le gouvernement ne paie pas ses dettes. On nous dit que nous aurions dû emprunter. Mais si nous avons retardé d'emprunter c'est à la demande du gouvernement fédéral qui voulait lancer son dernier emprunt. Et c'est à cause de cela que nous avons dû, par exemple, retarder notre emprunt de \$9,000,000 de deux mois.

A découvert de \$22,000,000

Nous avons fait tellement notre possible pour ne pas retarder les paiements, qu'à un moment donné nous avons été à découvert de \$22,000,000 aux banques. Et l'on vient dire que nous ne voulons pas payer les dettes. Mais a-t-on songé que nos revenus diminuent de façon très prononcée, presque jusqu'à dix millions de dollars? Le gouvernement n'a pas une fabrique d'argent, et l'argent qu'il distribue, il le reçoit des contribuables. Nous sommes en face d'un déficit mais vous venez toujours pour tourner le fer dans la plaie.

Je demande aux députés de l'opposition de pas être défaitistes. Nous donnons le meilleur de nous-mêmes et nous avons à faire face à des difficultés énormes. Mais nos adversaires n'hésitent pas à prêcher une doctrine néfaste dans la province. Ceux qui sont responsables des conséquences de cette doctrine et de cette prédication néfaste, ce ne sera pas le gouvernement.

Mandats spéciaux

Le chef de l'opposition nous a dit et redit: Pourquoi n'avez-vous pas passé des mandats spéciaux pour payer toutes les dettes en souffrance et il nous cite un mandat spécial de \$20,000 pour le jardin zoologique. Mais il s'agit d'un travail de chômage auquel le gouvernement fédéral a contribué de moitié et qui a donné de l'ouvrage à des centaines d'employés.

Le chef de l'opposition n'a parlé que du \$20,000 du jardin zoologique, mais à la page 20 des procès-verbaux de la Chambre, il aurait pu voir qu'au 7 avril, un mandat spécial de \$75,000 a été passé pour payer les primes de défrichement de labour et de résidence aux colons, que le 2 septembre 1932, un autre mandat de \$100,000 a été passé pour chemins de colonisation, que le 13 octobre un autre mandat a été adopté pour aide aux colons sinistrés, que le 10 novembre \$30,000 ont été consacrés à placer des familles de chômeurs, que le 10 décembre \$138,000 ont été payés par mandat spécial pour chemins de colonisation. Mais le chef de l'opposition n'a vu que le mandat du jardin zoologique. C'est là la coopération que l'opposition nous promettait au début de la session. Quant à nous, nous continuerons de faire de notre mieux pour endurer des reproches auxquels nous sommes cependant sensibles, et à administrer pour le bien de la province.

M. Duplessis

M. Duplessis répond d'abord à M. Laferté. Nous lui avons dit que le gouvernement n'avait pas payé des dettes criées à des colons nécessaires dont c'était le seul revenu. Et il ne l'a pas nié et il ne peut pas le nier, parce que nous l'avons prouvé en blanc et en noir par des documents publiés et par des lettres même du ministre.

Le gouvernement nous dit qu'il va accentuer le mouvement de retour à la terre, aider la colonisation. Cependant, on n'a rien préparé et le gouvernement est tellement anxieux de favoriser la colonisation que cet année on diminue les crédits de la colonisation de \$400,000. L'on vient nous affirmer après cela, et gravement, qu'on fera tellement de colonisation qu'il faudra voter de l'argent par un budget supplémentaire. Si le gouvernement avait un peu plus de vision, si les ministres des travaux publics et de la colonisation avaient plus d'énergie pour exiger de faire payer les dettes criées, les choses iraient mieux.

Coopération?

Le premier ministre a parlé de coopération. Si quelqu'un a coopéré c'est bien le chef de l'opposition, pendant des semaines, est venu siéger chaque séance, pour constater que le gouvernement n'était pas prêt et qu'on gaspillait l'argent de la province à des folies.

Coopérer, c'est pour nous, collaborer aux bonnes mesures, à la restauration des finances, de l'agriculture et de la colonisation ainsi que des autres départements, mais si le premier ministre entend par coopération, la complicité et le silence, je n'en suis pas.

Le premier ministre n'a pas nié les dettes criées d'aux colons, aux cultivateurs. Mais il ne répond pas comme un homme qui a quarante années de vie professionnelle, comme un ministre de vingt-sept ans de service, il ne fait que jeter l'insulte à la face de l'adversaire. Je lui abandonne ce moyen. J'aime mieux le rôle de l'homme qui fait son devoir en dénonçant un gouvernement qui ne paie pas ses dettes, que celui d'un homme qui dénonce l'entêtement d'un homme qui s'acharne à ruiner le crédit de sa province en ne faisant pas honneur aux dettes de cette province.

Le premier ministre nous a dit qu'il avait fait passer des mandats spéciaux pour payer certaines dettes aux colons. C'est donc la preuve qu'il pouvait passer des mandats spéciaux et qu'il aurait pu payer les dettes criées.

Je sais que la tâche du gouvernement est difficile. Mais le premier ministre ne gagnera rien à insulter ses adversaires, à les traiter de défaitistes parce qu'ils disent au gouvernement qu'il doit payer ses dettes, parce qu'ils ne veulent pas être complices de l'incurie du gouvernement. Quand le premier ministre parle de ceux qui ruinent le crédit de la province, ne sait-il pas que ceux qui ruinent le crédit de la province ce sont ceux qui ne paient pas leurs dettes criées, qui laissent les colons dans la misère et les obligations, qui entraînent le retour à la terre?

M. Authier, député de l'Abitibi, proteste contre les déclarations de M. Jean-François Pouliot, au sujet des traitements infligés aux colons.

La séance s'ajourne alors à cet après-midi.

L'amalgamation du C. P. R.

(Suite de la 1ère page)

et à la fusion des réseaux ferroviaires. C'est le temps d'y voir, avant que le Parlement n'ait abandonné son autorité en la matière. Que le Parlement abandonne son droit de contrôle au conseil des fiduciaires et le *Canadien National* ne devient ni plus ni moins qu'une entreprise privée.

Le chef libéral se demande si le principe du bill ministériel n'est pas en opposition avec son objet. Là-dessus il voudrait être fixé. Il appartient au gouvernement de s'expliquer, de dire si le bill n'est pas présenté à la Chambre avec une arrière-pensée de fusion des réseaux. Ce qui peut porter à penser cela, c'est que le ministre des Chemins de fer a suggéré, l'autre jour, que le bill ne soit pas référé à un comité spécial mais étudié tout de suite par le comité plénier de la Chambre.

M. Mackenzie King dit qu'il a voulu répondre à l'invitation du Dr Manion, ne pas faire de ce débat une question de parti. Le problème ferroviaire est assez grave pour que tout le monde fasse sa part pour le résoudre.

Mais pour que toute équivoque soit évitée sur l'objet ultime du bill, le chef libéral veut proposer un amendement. Que l'amendement soit adopté et la discussion se trouvera beaucoup simplifiée. Que l'amendement soit rejeté et bien des gens pourront se demander si le bill ministériel ne cache pas un noir dessein (*sinister design*).

Et M. Mackenzie King donne lecture de son amendement:

"Que la deuxième lecture de ce bill soit retardée jusqu'à ce que la Chambre ait déclaré que rien, dans ce projet de loi, ne pourra être interprété comme autorisant une amalgamation des chemins de fer nationaux du Canada avec le *Canadien Pacifique*; ou comme dépossédant le Parlement de ses droits; ou comme enlevant à la Chambre des Communes sa principale fonction de contrôler les dépenses des deniers publics et les impôts requis pour payer ces dépenses; et que les dispositions dudit bill devront être lues à la lumière de cette déclaration et devront être interprétées de façon à s'y conformer, et que dans la mesure où aucunes de ces dispositions pourraient être contraires à cette déclaration, elles seront modifiées en conséquence; et que l'adoption de cet amendement par la Chambre constituera l'expression de son intention et de ses vues sur ce sujet."

M. R. B. Bennett

Le premier ministre se demande si ce n'est pas sous l'amendement qu'il se cache un noir dessein. Il arrive assez souvent que l'on prête aux autres ses propres sentiments.

M. Bennett rappelle que le *Grand-Tronc-Pacifique* était en banqueroute avant d'avoir été complété et c'est comme entreprise en banqueroute qu'il est entré dans la machine ferroviaire des C.N.R. C'est par contre l'Etat canadien lui-même qui a construit l'*Intercolonial*, après avoir accepté un petit réseau, moyennant certaines conditions, au moment où l'acte fédératif de 1867 était conclu. Les conditions en question sont inhérentes à la constitution canadienne. A ce propos il convient de se rappeler que l'*Intercolonial* n'a pas été construit selon le trajet le plus économique, mais selon les besoins de la stratégie militaire à cette époque.

Le problème ferroviaire du *Canadien National* c'est de trouver le moyen que ce réseau ne soit pas une charge trop lourde pour les contribuables du Canada. Et pour cela l'économie s'impose et l'économie, à l'heure actuelle, n'est possible que par la coopération entre les divers réseaux.

A côté du *Canadien National*, il y a le *Pacifique Canadien*, entreprise privée, mais qui a été largement subventionnée par le gouvernement, tant en argent qu'en terres. Le *Pacifique Canadien* est devenu une très grande entreprise.

Le malheur présent de nos chemins de fer provient du fait que des gens intelligents — mais comment, observe M. Bennett, des gens intelligents ont-ils pu croire cela? — se sont imaginé que le Canada pourrait faire vivre trois transcontinentaux. Pour les lignes subsidiaires — les *branch lines* — c'est autre chose. Le *Pacifique* et le *National* en ont construit et il n'y a pas de doute que ces entreprises ont largement contribué à la déconfiture présente de nos réseaux. Mais que dire de la construction de trois transcontinentaux? Ils ont coûté au public canadien \$300,000,000, ce qui est tout de même une somme.

M. Bennett remarque qu'il ne faut pas pousser jusqu'à la folie la foi dans l'avenir de son pays. Même avec une population de 15,000,000 d'habitants, le Canada ne pourrait pas payer le luxe de trois transcontinentaux.

Un ancien ministre de Laurier, M. Blair, avait prédit, il y a déjà bien des années, le désastre que l'on déploie aujourd'hui. C'était à l'époque des grandes constructions ferroviaires.

Le mal est fait. Il s'agit maintenant d'avisier aux moyens de le pallier. Et M. Bennett dit que le gouvernement est parfaitement justifiable de demander à l'opposition de faire sa part dans la recherche d'une solution.

Ancien *Minister*, le premier ministre n'hésite pas à dire que les provinces de l'Ouest ont une lourde part de responsabilité également. N'ont-elles pas accordé à l'ancien *National-Northern* des garanties sans lesquelles ce réseau n'aurait pu se construire?

Le gouvernement a hérité d'une bien lourde succession et il se rend compte que ce n'est pas avec des mots aimables et des aménités que se règlera le problème ferroviaire.

C'est à la demande des chefs des deux grands réseaux que la commission d'enquête que présidait le juge Duff a été nommée. Cette commission s'est acquittée de sa tâche avec une conscience rare. Le bill du gouvernement se fonde essentiellement sur les recommandations de la commission Duff. Par la suite, un comité sénatorial a non seulement étudié le bill, mais il a repris l'examen de toute la question ferroviaire. En soumettant sa mesure, le gouvernement n'avait en vue que le bien public. Encore aujourd'hui, le gouvernement est disposé à considérer favorablement tout amendement à la mesure qui pourrait être dans l'intérêt public.

Le *Canadien National* coûte actuellement \$1,000,000 par semaine, aux contribuables canadiens. C'est à faire réfléchir. Il ne peut être question pour le Canada de se soustraire à cette obligation. Le crédit de l'Etat s'en trouverait ruiné. L'obligation du *Canadien National* lie autant l'Etat que les obligations mêmes de l'Etat.

Si le *Canadien National* était une entreprise privée, il serait entre les mains d'un liquidateur, tout comme c'est arrivé pour l'ancien *Grand-Tronc*.

Quelques députés ont parlé de l'importance du facteur humain. Il est d'abord inexact et même tout à fait faux qu'on l'ait ignoré pour ne penser qu'aux intérêts financiers. Mais pour des employés de chemin de fer continuant d'être des employés de chemin de fer, il faut tout de même qu'il y ait des chemins de fer. C'est la question qui se pose: faut-il empêcher la faillite de nos réseaux d'Etat?

Si les conditions ne s'améliorent pas considérablement, le réseau national devra cesser son exploitation. Le réseau national n'est pas en faillite, mais c'est tout comme. Il s'agit de trouver un régime qui, dans ces conditions, permette de continuer l'exploitation.

Dans le cas d'une entreprise privée, le paiement des dividendes aurait cessé depuis longtemps. Pour le *Canadien National*, c'est différent. Le gouvernement doit maintenir le service des dividendes.

Pourquoi trois fiduciaires seulement pour administrer le *Canadien National*? La commission Duff a rapporté qu'il serait désastreux d'en nommer un plus grand nombre; qu'un petit conseil d'administration est nécessaire pour le juste équilibre des recettes et des dépenses.

M. Bennett demande à ses collègues s'ils ont pensé aux explications qu'il lui sera nécessaire d'apporter aux gens de l'Ouest à propos de l'administration du *Canadien National* par trois fiduciaires domiciliés à Montréal. L'opportunisme politique eût dû pousser le

gouvernement à demander la nomination de plus de trois fiduciaires. M. Bennett considère que dans les circonstances, il est de son devoir de mettre de côté l'opportunisme politique. D'ailleurs, la Cour d'Appel de Grande-Bretagne n'est-elle pas composée de trois juges? Et de savants juristes reconnaissent qu'un tribunal de trois juges peut rendre d'excellentes décisions.

Que le gouvernement se rende à la demande qui est faite pour la nomination de cinq fiduciaires. Si l'administration de ce conseil de cinq ne donne pas les résultats que l'on espère, le gouvernement sera blâmé pour n'avoir suivi les recommandations du rapport Duff.

L'actuel conseil d'administration du *Canadien National* se trouve supprimé, non parce qu'on ne veut plus de ceux qui en faisaient partie, mais parce qu'il s'agit de faire face à une situation qui ressemble de bien près à une faillite. Et dans le cas d'une faillite, les administrateurs disparaissent.

Le bill dissimule-t-il, ainsi qu'on le laisse entendre, quelque noir dessein? Dans le bill original, il était dit explicitement qu'une amalgamation ou une fusion des réseaux ne pourrait avoir lieu. Les sénateurs ont jugé à propos de biffer cette clause. Si c'est à cause de cela que certaines gens entretiennent des craintes, la clause sera rétablie dans le bill. Elle n'avait été biffée que parce qu'on la croyait inutile, de surrogation.

Une fusion de nos réseaux ferroviaires ne pourrait se faire sans le consentement du peuple, directement exprimé. M. Bennett avait pensé de profiter de l'occasion des prochaines élections pour consulter le peuple à ce sujet. Un plébiscite peut se faire en même temps que des élections. C'est arrivé à propos de la prohibition. M. Bennett est prêt à insérer dans le bill une clause stipulant que la fusion ou l'amalgamation des réseaux ferroviaires ne pourra se faire sans que le peuple soit consulté d'abord.

Les sénateurs ont ajouté une clause au bill pour déclarer que ni un député ni un sénateur ne peuvent devenir fiduciaires du *Canadien National*. L'intention des sénateurs n'était pas d'insulter les parlementaires mais de bien faire voir que le *Canadien National* est soustrait de l'influence politique.

Le bill pourvoit d'abord à l'établissement d'un régime de coopération à l'amiable; ensuite, s'il le faut, à l'établissement d'un régime de coopération forcée. C'est logique.

La coopération à l'amiable laisse encore du champ à l'influence politique. Des parlementaires peuvent faire des démarches, intervenir, auprès de l'un ou l'autre des réseaux, etc., etc.

Si l'un des réseaux a des raisons de se plaindre il pourra, à l'avenir, appeler au tribunal d'arbitrage. On dira peut-être que le tribunal d'arbitrage est un empêchement sur les droits du *Pacifique Canadien*? En matière ferroviaire, même avant l'établissement de la Commission des chemins de fer, le *Pacifique* était tenu de reconnaître une autorité supérieure, celle du parlement. M. Bennett est certain qu'en définitive, le régime proposé sera tout à l'avantage de nos deux réseaux. Et il est nécessaire, dit-il, que ce régime soit profitable à nos deux réseaux.

L'autorité du parlement? Son contrôle sur la dépense des deniers publics? C'est toujours au parlement que les fiduciaires devront s'adresser pour obtenir les fonds qui leur seront nécessaires et en définitive c'est le parlement qui exercera un contrôle.

Plusieurs libéraux interviennent là-dessus, notamment M. Ian Mackenzie. Ils tiennent à dire qu'il ne s'agit pour le parlement que d'un vote en bloc de subsides, non d'un contrôle des dépenses.

M. Bennett répond que si l'entreprise d'Etat doit survivre, il lui faut se soumettre au même régime que l'entreprise privée. Dans l'entreprise privée les membres du conseil d'administration régissent la dépense, administrant. Les fiduciaires du *Canadien National* devront avoir la même latitude que les administrateurs du *Pacifique Canadien*.

M. Bennett examine l'amendement

du chef de l'opposition et dit que son adoption signifierait simplement que la deuxième lecture du bill ne pourra avoir lieu. M. Mackenzie King répond que tel n'est pas le cas.

M. Bennett riposte que tel est le cas. La Chambre est appelée à voter une résolution qui se lit comme suit: "Que le bill soit maintenu lu une deuxième fois". L'amendement demande que tous les mois après "que" soit remplacés par "d'autres". Et ces autres mois ne concluent pas à l'adoption du bill en deuxième lecture.

En passant, M. Bennett, qui se sent en verve, cherche à donner une leçon de droit parlementaire ou constitutionnel à son ami le chef de l'opposition.

Celui-ci, dans son amendement, dit que la Chambre des Communes est menacée de perdre son droit de contrôle sur la dépense des deniers publics.

Ce droit de contrôle, observe M. Bennett, n'appartient pas qu'à la seule Chambre des Communes mais à tout le Parlement; et le bill ministériel n'atténue aucunement ce contrôle.

M. Bennett sort le grand jeu: Locke, la division des pouvoirs; le législatif, l'exécutif, le judiciaire. Le législatif est exercé par le Parlement qui est constitué chez nous par deux Chambres. Le droit de contrôle de la dépense des deniers publics n'appartient pas qu'à la seule Chambre des Communes mais à tout le Parlement. Il est vrai que le Sénat ne peut qu'adopter ou rejeter un bill de finances, sans le modifier. Mais c'est tout de même un contrôle que celui qu'exerce le Sénat. L'amendement ne parle que du contrôle par les Communes.

Le bill ministériel, affirme M. Bennett, n'atténue en rien le droit du Parlement de contrôler la dépense des deniers publics. Il reste loisible au Parlement et partant à la Chambre des Communes, d'approuver ou de rejeter une demande de subsides des fiduciaires du *Canadien National*. Pour ce qui est des Communes, il leur est possible d'ajouter ou de retrancher.

M. Bennett néglige cependant de faire cette observation qu'il serait tout de même délicat pour la Chambre des Communes d'augmenter ou de réduire une demande de fonds de la part des fiduciaires du *Canadien National*, si la Chambre des Communes n'est pas autorisée à faire l'examen des comptes du *Canadien National*.

L'amendement libéral, d'après le premier ministre, est de surrogation. Il ne convient pas de l'adopter comme préliminaire à la deuxième lecture du bill. Pourquoi coiffer le bill comme d'une sorte de préface, en manière d'étude sur le gouvernement responsable? M. Bennett termine en priant le chef libéral de retirer son amendement.

M. Mackenzie King n'en fait rien et le débat se poursuit.

Les autres discours de la journée

Ces autres discours ont été prononcés par MM. Humphrey Mitchell, député travailliste de Hamilton, George B. Nicholson, député conservateur d'Algoma, J. L. Isley, député libéral de Hants-Kings, circonscription qui se trouve en Nouvelle-Ecosse, Alfred Speakman, progressiste de l'Alberta, J. H. Myers, conservateur de l'Île du Prince-Edouard, William Duff, libéral de Nouvelle-Ecosse, et le Dr Hermas Deslauriers, député libéral de la circonscription montréalaise de Sainte-Marie.

Une dynastie ferroviaire

M. Isley a fait quelques réflexions qui méritent d'être relevées à propos de la nomination des fiduciaires du *Canadien National*. Les premiers seront nommés par le gouvernement, pour des laps de temps différents. A tour de rôle ils seront ensuite remplacés mais, chaque fois, par une sorte de jury qui devra choisir dans une liste de candidats déterminée d'avance par les deux fiduciaires restant en fonction. Les premiers fiduciaires nommés seront des amis du gouvernement. Le premier qui s'en ira sera remplacé par des gens qui auront été désignés par les deux autres.

(Suite à la page trois)

24 MARS

S.S. Paris

Allez en Europe par le Havre — Bas prix — Cuisine merveilleuse. Tout confort — Votre agent vous renseignera gratuitement.

Autres départs: M. S. LAFAYETTE 18 mars
S.S. CHAMPLAIN 1er avril

A. LABELLE, 1196 Place Phillips, Montréal, Can.
Tél. Marquette 2361.

French Line

gouvernement à demander la nomination de plus de trois fiduciaires. M. Bennett considère que dans les circonstances, il est de son devoir de mettre de côté l'opportunisme politique. D'ailleurs, la Cour d'Appel de Grande-Bretagne n'est-elle pas composée de trois juges? Et de savants juristes reconnaissent qu'un tribunal de trois juges peut rendre d'excellentes décisions.

Que le gouvernement se rende à la demande qui est faite pour la nomination de cinq fiduciaires. Si l'administration de ce conseil de cinq ne donne pas les résultats que l'on espère, le gouvernement sera blâmé pour n'avoir suivi les recommandations du rapport Duff.

L'actuel conseil d'administration du *Canadien National* se trouve supprimé, non parce qu'on ne veut plus de ceux qui en faisaient partie, mais parce qu'il s'agit de faire face à une situation qui ressemble de bien près à une faillite. Et dans le cas d'une faillite, les administrateurs disparaissent.

Le bill dissimule-t-il, ainsi qu'on le laisse entendre, quelque noir dessein? Dans le bill original, il était dit explicitement qu'une amalgamation ou une fusion des réseaux ne pourrait avoir lieu. Les sénateurs ont jugé à propos de biffer cette clause. Si c'est à cause de cela que certaines gens entretiennent des craintes, la clause sera rétablie dans le bill. Elle n'avait été biffée que parce qu'on la croyait inutile, de surrogation.

Une fusion de nos réseaux ferroviaires ne pourrait se faire sans le consentement du peuple, directement exprimé. M. Bennett avait pensé de profiter de l'occasion des prochaines élections pour consulter le peuple à ce sujet. Un plébiscite peut se faire en même temps que des élections. C'est arrivé à propos de la prohibition. M. Bennett est prêt à insérer dans le bill une clause stipulant que la fusion ou l'amalgamation des réseaux ferroviaires ne pourra se faire sans que le peuple soit consulté d'abord.

Les sénateurs ont ajouté une clause au bill pour déclarer que ni un député ni un sénateur ne peuvent devenir fiduciaires du *Canadien National*. L'intention des sénateurs n'était pas d'insulter les parlementaires mais de bien faire voir que le *Canadien National* est soustrait de l'influence politique.

Le bill pourvoit d'abord à l'établissement d'un régime de coopération à l'amiable; ensuite, s'il le faut, à l'établissement d'un régime de coopération forcée. C'est logique.

La coopération à l'amiable laisse encore du champ à l'influence politique. Des parlementaires peuvent faire des démarches, intervenir, auprès de l'un ou l'autre des réseaux, etc., etc.

Si l'un des réseaux a des raisons de se plaindre il pourra, à l'avenir, appeler au tribunal d'arbitrage. On dira peut-être que le tribunal d'arbitrage est un empêchement sur les droits du *Pacifique Canadien*? En matière ferroviaire, même avant l'établissement de la Commission des chemins de fer, le *Pacifique* était tenu de reconnaître une autorité supérieure, celle du parlement. M. Bennett est certain qu'en définitive, le régime proposé sera tout à l'avantage de nos deux réseaux. Et il est nécessaire, dit-il, que ce régime soit profitable à nos deux réseaux.

L'autorité du parlement? Son contrôle sur la dépense des deniers publics? C'est toujours au parlement que les fiduciaires devront s'adresser pour obtenir les fonds qui leur seront nécessaires et en définitive c'est le parlement qui exercera un contrôle.

Plusieurs libéraux interviennent là-dessus, notamment M. Ian Mackenzie. Ils tiennent à dire qu'il ne s'agit pour le parlement que d'un vote en bloc de subsides, non d'un contrôle des dépenses.

M. Bennett répond que si l'entreprise d'Etat doit survivre, il lui faut se soumettre au même régime que l'entreprise privée. Dans l'entreprise privée les membres du conseil d'administration régissent la dépense, administrant. Les fiduciaires du *Canadien National* devront avoir la même latitude que les administrateurs du *Pacifique Canadien*.

M. Bennett examine l'amendement

du chef de l'opposition et dit que son adoption signifierait simplement que la deuxième lecture du bill ne pourra avoir lieu. M. Mackenzie King répond que tel n'est pas le cas.

M. Bennett riposte que tel est le cas. La Chambre est appelée à voter une résolution qui se lit comme suit: "Que le bill soit maintenu lu une deuxième fois". L'amendement demande que tous les mois après "que" soit remplacés par "d'autres". Et ces autres mois ne concluent pas à l'adoption du bill en deuxième lecture.

En passant, M. Bennett, qui se sent en verve, cherche à donner une leçon de droit parlementaire ou constitutionnel à son ami le chef de l'opposition.

Celui-ci, dans son amendement, dit que la Chambre des Communes est menacée de perdre son droit de contrôle sur la dépense des deniers publics.

Ce droit de contrôle, observe M. Bennett, n'appartient pas qu'à la seule Chambre des Communes mais à tout le Parlement; et le bill ministériel n'atténue aucunement ce contrôle.

M. Bennett sort le grand jeu: Locke, la division des pouvoirs; le législatif, l'exécutif, le judiciaire. Le législatif est exercé par le Parlement qui est constitué chez nous par deux Chambres. Le droit de contrôle de la dépense des deniers publics n'appartient pas qu'à la seule Chambre des Communes mais à tout le Parlement. Il est vrai que le Sénat ne peut qu'adopter ou rejeter un bill de finances, sans le modifier. Mais c'est tout de même un contrôle que celui qu'exerce le Sénat. L'amendement ne parle que du contrôle par les Communes.

Le bill ministériel, affirme M. Bennett, n'atténue en rien le droit du Parlement de contrôler la dépense des deniers publics. Il reste loisible au Parlement et partant à la Chambre des Communes, d'approuver ou de rejeter une demande de subsides des fiduciaires du *Canadien National*. Pour ce qui est des Communes, il leur est possible d'ajouter ou de retrancher.

M. Bennett néglige cependant de faire cette observation qu'il serait tout de même délicat pour la Chambre des Communes d'augmenter ou de réduire une demande de fonds de la part des fiduciaires du *Canadien National*, si la Chambre des Communes n'est pas autorisée à faire l'examen des comptes du *Canadien National*.

L'amendement libéral, d'après le premier ministre, est de surrogation. Il ne convient pas de l'adopter comme préliminaire à la deuxième lecture du bill. Pourquoi coiffer le bill comme d'une sorte de préface, en manière d'étude sur le gouvernement responsable? M. Bennett termine en priant le chef libéral de retirer son amendement.

M. Mackenzie King n'en fait rien et le débat se poursuit.

gouvernement à demander la nomination de plus de trois fiduciaires. M. Bennett considère que dans les circonstances, il est de son devoir de mettre de côté l'opportunisme politique. D'ailleurs, la Cour d'Appel de Grande-Bretagne n'est-elle pas composée de trois juges? Et de savants juristes reconnaissent qu'un tribunal de trois juges peut rendre d'excellentes décisions.

Que le gouvernement se rende à la demande qui est faite pour la nomination de cinq fiduciaires. Si l'administration de ce conseil de cinq ne donne pas les résultats que l'on espère, le gouvernement sera blâmé pour n'avoir suivi les recommandations du rapport Duff.

L'actuel conseil d'administration du *Canadien National* se trouve supprimé, non parce qu'on ne veut plus de ceux qui en faisaient partie, mais parce qu'il s'agit de faire face à une situation qui ressemble de bien près à une faillite. Et dans le cas d'une faillite, les administrateurs disparaissent.

Le bill dissimule-t-il, ainsi qu'on le laisse entendre, quelque noir dessein? Dans le bill original, il était dit explicitement qu'une amalgamation ou une fusion des réseaux ne pourrait avoir lieu. Les sénateurs ont jugé à propos de biffer cette clause. Si c'est à cause de cela que certaines gens entretiennent des craintes, la clause sera rétablie dans le bill. Elle n'avait été biffée que parce qu'on la croyait inutile, de surrogation.

Une fusion de nos réseaux ferroviaires ne pourrait se faire sans le consentement du peuple, directement exprimé. M. Bennett avait pensé de profiter de l'occasion des prochaines élections pour consulter le peuple à ce sujet. Un plébiscite peut se faire en même temps que des élections. C'est arrivé à propos de la prohibition. M. Bennett est prêt à insérer dans le bill une clause stipulant que la fusion ou l'amalgamation des réseaux ferroviaires ne pourra se faire sans que le peuple soit consulté d'abord.

Les sénateurs ont ajouté une clause au bill pour déclarer que ni un député ni un sénateur ne peuvent devenir fiduciaires du *Canadien National*. L'intention des sénateurs n'était pas d'insulter les parlementaires mais de bien faire voir que le *Canadien National* est soustrait de l'influence politique.

Le bill pourvoit d'abord à l'établissement d'un régime de coopération à l'amiable; ensuite, s'il le faut, à l'établissement d'un régime de coopération forcée. C'est logique.

La coopération à l'amiable laisse encore du champ à l'influence politique. Des parlementaires peuvent faire des démarches, intervenir, auprès de l'un ou l'autre des réseaux, etc., etc.

Si l'un des réseaux a des raisons de se plaindre il pourra, à l'avenir, appeler au tribunal d'arbitrage. On dira peut-être que le tribunal d'arbitrage est un empêchement sur les droits du *Pacifique Canadien*? En matière ferroviaire, même avant l'établissement de la Commission des chemins de fer, le *Pacifique* était tenu de reconnaître une autorité supérieure, celle du parlement. M. Bennett est certain qu'en définitive, le régime proposé sera tout à l'avantage de nos deux réseaux. Et il est nécessaire, dit-il, que ce régime soit profitable à nos deux réseaux.

L'autorité du parlement? Son contrôle sur la dépense des deniers publics? C'est toujours au parlement que les fiduciaires devront s'adresser pour obtenir les fonds qui leur seront nécessaires et en définitive c'est le parlement qui exercera un contrôle.

Plusieurs libéraux interviennent là-dessus, notamment M. Ian Mackenzie. Ils tiennent à dire qu'il ne s'agit pour le parlement

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

La Société nationale d'hospitalisation

Elle va étendre ses activités à Montréal — C'est l'une des plus belles œuvres canadiennes-françaises — Trois conseils la dirigent

La Société nationale d'hospitalisation, fondée à Québec il y a deux ans, par le cardinal Rouleau, par Mgr Gariépy, tous deux décédés, et par M. J. A. Gamache, journaliste, va étendre ses activités à la métropole. Elle occupe désormais un bureau au 400 Sherbrooke est, angle St-Denis.

Jusqu'à maintenant, cette Association, dont la Commission des Affaires sociales de Québec a dit beaucoup de bien dans son rapport portant sur l'assurance-maladie-invalidité, s'était limitée à exercer son action dans la vieille capitale et aux alentours. Elle compte maintenant plus de 6,000 membres et elle semble appelée à un bel avenir. Moyennant des taxes mensuelles qui vont de 60 cents à \$3.00 par mois, ou des taxes annuelles qui vont de \$7.20 à \$36 par an, selon l'âge des sociétaires, elle donne à ses membres l'assistance médicale et chirurgicale exigée. Ce qui la différencie des autres sociétés mutualistes, c'est qu'elle ne fait pas de prestations en argent à ses membres. La Société, en se chargeant des frais d'hospitalisation, allège d'autant l'assistance publique.

La formule de la Société a eu un grand succès depuis que celle-ci a été mise sur pied et elle semble devoir s'imposer à toute la province. C'est l'une des plus belles œuvres canadiennes-françaises qui aient jamais été formées, selon les autorités ecclésiastiques et sociales.

La Société offre les services suivants: le service de la consultation, au bureau; le service du médecin de famille, à domicile; le service de l'hospitalisation, à l'hôpital; le service de la maternité, à domicile, et le service de la garde-malade, à l'hôpital.

Au service de la consultation se rattachent: les consultations proprement dites, les examens et les traitements.

Au service du médecin de famille se rattachent: les visites, les consultations, les examens, les traitements et les prescriptions (le tout à domicile).

Au service de l'hospitalisation se rattachent: les spécialistes, les chirurgiens, les médecins, les opérations, les rayons X, les traitements, les médicaments, les examens, les consultations, la nourriture et le lit.

Au service de la maternité se rattachent: les frais du médecin pour l'accouchement.

Au service de la garde-malade se rattachent: les visites pour hygiène, les visites pour enquêtes, les visites pour traitements, les visites pré-natales, l'assistance à l'accouchement et les visites post-natales et les traitements.

Leurs Excellences NN. SS. Villeneuve, archevêque de Québec et cardinal-élu, Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, et Courchesne, évêque de Rimouski, ont hautement approuvé le principe et l'œuvre de la Société nationale d'hospitalisation, de même que M. L.-A. Taschereau, premier ministre, et M. Edouard Montpetit, président de la Commission des Assurances sociales de Québec et secrétaire général de l'Université de Montréal. M. Montpetit dit entre autres choses: "Je considère que votre formule est celle qui devrait être étendue à bien des domaines".

Cette Société est dirigée par trois conseils: un conseil ecclésiastique (pour toute la province), un conseil d'hommes d'affaires (pour toute la province), un conseil médical pour Québec et un autre conseil médical pour Montréal.

Les membres de ces divers conseils seront connus bientôt.

Nous devons ces renseignements à M. le Dr Omer Dupuis, surintendant de la Société nationale d'hospitalisation, pour le district de Montréal.

Un million pour l'Université

Selon un renseignement venant de source autorisée, la ville de Montréal verserait à l'Université de Montréal la somme d'un million de dollars, qu'elle a promis de lui donner, sous forme de débentures. Ce versement n'aurait pas lieu toutefois avant le 1er avril prochain.

Nouveaux cardinaux

Cité du Vatican, 10 (S.P.A.). — On prévoit que S. S. Pie XI, au consistoire de lundi, annoncera le choix d'un ou de deux autres cardinaux, outre les six déjà mentionnés, dont S. E. Mgr Villeneuve.

On croit que le nonce papal à Madrid, S. E. Mgr Tedeschini, sera nommé cardinal lundi.

Officiers français tués au Maroc

Rabat, Maroc, 10 (S.P.A.). — Six officiers et six sous-officiers français ont été tués et 150 auxiliaires indigènes ont été blessés aujourd'hui au cours d'un engagement contre une bande d'indigènes rebelles qui s'étaient retranchés dans une position presque imprévisible dans les monts Atlas.

L'association des députés de Montréal

Comment elle fonctionne

Québec, 10 (D. N. C.). — Les députés de Montréal se sont formés, dès avant le début de la session, en une sorte d'association. Ils se réunissent à chaque semaine et ont un secrétaire, M. Vautrin est président. Cet organisme a été fondé pour une fin excellente: étudier tous les problèmes qui intéressent le bien de Montréal et rechercher les moyens les plus pratiques pour aider la métropole et les comités qui la composent.

C'est ainsi que, depuis la session, le groupe a étudié le grave problème de la cité de Montréal, du déficit de l'administration municipale, les clauses du bill.

En plus, cet organisme fonctionne pour une équitable répartition du patronage. Il s'est fait reconnaître par les ministres. Quand une place est vacante, à Montréal, le ministre intéressé envoie une lettre au secrétaire, qui la communique à l'assemblée. On discute le choix d'un candidat et chaque député a son tour de choisir le candidat.

Quand le choix est arrêté, le secrétaire en avertit le gouvernement et ce dernier fait, parait-il, habituellement la nomination.

L'organisme députéatif a pour but aussi de présenter un front uni sur toute question où l'on voudrait attaquer l'autonomie montréalaise.

Au comité des bills publics

Plusieurs projets de loi ajournés

Québec, 10. (D.N.C.). — Le comité des bills publics, siégeant sous la présidence de M. L.-A. Taschereau a étudié, ce matin, plusieurs projets de loi qui n'ont pourtant pas été acceptés, mais simplement ajournés pour considération future à cause de leur caractère légal complexe.

Il y avait d'abord deux projets de loi de M. Joseph Cohen, député de Saint-Laurent, pour décréter que, advenant le cas d'une action contre un débiteur, pour le remboursement d'un article acheté à crédit, le débiteur ne serait appelé à payer les frais d'une action que sur le montant qu'il lui reste à payer sur l'objet et non pas sur le prix d'achat de cet objet.

Le comité a jugé que ce bill dérangerait l'économie de la loi. Toutefois, il a convenu que les contrats actuels pour les ventes à tempérament, s'ils sont légaux, ne sont pas justes dans la plupart des cas.

L'autre projet de loi de M. Cohen, pour modifier le code de procédure dans le même but que le premier, qui modifiait le code civil, a été laissé en suspens.

Un bill de M. S.-E. Desmarais, de Richmond, pour forcer les agents de perception à se procurer un permis et à donner des garanties dans le but de protéger le public, a aussi été laissé en suspens.

Le comité a considéré que le bill est excellent en principe, mais qu'il offre des difficultés d'application à cause du grand nombre d'institutions, telles les banques, qui font de la perception.

De plus, le bill comporte une dépense d'argent de la part du gouvernement et, de la sorte, il faudrait qu'il fût présenté par un des ministres à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'amalgamation du C. P. R....

(Suite de la deuxième page)

tres et ces deux autres auront été nommés par le gouvernement actuel.

S'agit-il d'une dynastie élective mais de père en fils?

La canalisation du St-Laurent

M. William Duff trouve étrange que le premier ministre se scandalise de la construction de trois transcontinentaux, quand il se propose, avec son projet de canalisation du Saint-Laurent, de faire une concurrence encore plus grande à nos chemins de fer.

Le Dr Deslauriers

Comme M. Duff, il considère que le projet de canalisation du Saint-Laurent est illogique puisque l'on trouve déjà que nos chemins de fer souffrent trop de la concurrence.

Si les chemins de fer peuvent subir la concurrence d'une voie navigable par les océaniques jusqu'à la porte des provinces de l'Ouest, ils peuvent subir également la concurrence de l'automobile. Et pourtant, de cette concurrence-là ils ne manquent pas de se plaindre.

Le Dr Deslauriers veut bien que l'on soutienne le *Canadian National* à l'ingénierie politique mais il ne veut pas que l'on pousse cela trop loin. Le *Canadian National* appartient aux citoyens du Canada et ceux-ci élisent leurs représentants pour s'occuper de leurs intérêts. Les élus du peuple ne doivent pas se remettre à des fiduciaires pour s'acquiescer de leur tâche.

Le député de Sainte-Marie est opposé au tribunal d'arbitrage pour imposer la coopération et l'économie parce qu'il considère que c'est enfreindre les droits du *Pacific Canadian*.

M. Malcolm, ancien ministre libéral du Commerce, a demandé l'ajournement du débat.

Emile BENOIST

Pour protéger le cultivateur le droit de saisie limité aux objets superflus

Québec, 10 (D.N.C.). — Comme le *Devoir* l'avait annoncé il y a deux semaines, M. Lucien Dugas présente un bill qui a pour but de protéger le cultivateur, contre les petits créanciers. Il arrive souvent qu'un petit créancier fasse vendre, par exemple, les instruments aratoires et le cultivateur ne peut plus exploiter sa ferme. Le bill dit que les ventes seront faites de façon à laisser au cultivateur ce qu'il lui faut pour cultiver. Le droit de saisie sera donc limité aux objets superflus.

Pour les ouvriers

M. Dugas présente aussi un bill, cette fois pour les ouvriers, qui limite le droit de saisie seulement à partir de \$200.

Zangara est condamné à mort

L'assassin de Cermak mourra sur la chaise électrique

Miami, Floride, 10 (S. P. A.). — Giuseppe Zangara a été condamné aujourd'hui à mourir sur la chaise électrique pour avoir tué le maire Cermak, de Chicago, en tentant d'assassiner le président Roosevelt. La sentence a été prononcée à 10 h. 30 ce matin par M. le juge Uly-O. Thompson. Le condamné a aussitôt accablé le juge de malédictions, en mauvais anglais, le traitant de capitaliste et lui disant que la chaise électrique ne lui fait pas peur. Les policiers ont aussitôt sorti Zangara de la salle.

D'après la loi de l'Etat de Floride, c'est le gouverneur qui doit fixer la date et l'heure de l'exécution après entente avec les autorités du pénitencier de l'Etat à Raiford.

Les funérailles du Dr W.-J. Derome

Les funérailles du Dr W.-J. Derome ont eu lieu ce matin à l'église Saint-Germain d'Outremont. M. l'abbé J.-N. Dupuis, curé de Saint-Eusèbe de Vercell, beau-frère du défunt, a fait la levée du corps.

M. l'abbé Léonidas Derome, professeur au Séminaire de Philosophie et frère du défunt, a chanté le service assisté comme diacre par M. D. Waddell et comme sous-diacre de M. l'abbé Charles Prévost. La chorale du Séminaire de Philosophie, sous la direction de M. l'abbé Ethelbert Thibault, professeur au Séminaire de Philosophie, a chanté la messe en chant grégorien. M. Eugène Lapiere tenait l'orgue.

Conduisant le deuil: les deux fils du défunt: Armand et Jules Derome; les trois frères du défunt: Rupert, Michel et M. l'abbé J.-A. Derome; ses neveux: André et Jacques Derome, MM. Albert Dupuis, Raymond Dupuis, Louis Dupuis, Oswald Mayrand, Rosaire Dupuis, Pierre-Louis Dupuis, François Dupuis, Roger Dupuis, Jean-T. Dupuis et Léonidas Derome.

Suivaient dans le cortège: le Dr B. G. Bourgeois, le Dr R. N. H. Power, le Dr Roland Roux, Antoine Barbeau, le Dr Hingston, le Dr J. A. Lesage, le Dr Z. Rheume, Guy Legault, représentant des étudiants de l'Université de Montréal; Henri Laureys, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, S. E. l'Africain, John P. Callaghan, Paul Bauser, René T. Leclerc, le Dr L. N. Delorme, le Dr Guy Hamel, le Dr A. Bolduc, Georges Paré, Horace Lippé, Armand Desrosiers, Jean Bruchési, Louis Bruchési, O. Mercier, A. Chenevert, Pierre Richard, Rodrigue Lajoie, le docteur E. Miller, Paul Goulet, l'homme, le Dr Eugène Grenier, J. A. Duhamel, M. Pontbriand, Henri Lancet, Albert Hudon, P.-O. Messier, le Dr Gérard Plamondon, le Dr C.-L. Mathieu, L. de G. Joubert, le Dr R. Roland, le Dr Marchand, le Dr O. Mercier, le Dr F. Goulet, le Dr L. Gérin-Lajoie, J.-E.-C. Daoust, J.-A. Trudeau, le Dr R. Trudeau, R. Limoges, le Dr Georges Bédard, Léon Lortie, Edmour Chauvart, F. Mayrand, J.-W. Lévesque, A.-J. Dugal, le Dr E. Dufresne, les notaires F.-S. et H. Mackay, Edouard Biron, Léon Lorrain, Roger Davely, le Dr Paul Letondal, Rodolphe Mathieu, le Dr Daniel Plouffe, Edouard Busséau, Robert Scott, Armand Desrosiers, H. Dalbec, C.-A. Langlois, H. Gaud, Albert Perault, Paul Roy, le Dr Eugène Prévost, le Dr J.-E. Laberge, le Dr H. L'Espérance, le Dr R. Rochette, le Dr P.-P. Gauthier, Emile Chaput, le Dr J.-E. Dubé, Emile Grothé, G. Léonard, L.-E. Nadeau, M. Mondor, l'échevin Léon Trépanier, le Dr J.-Paul Laplante, J. Théodore Leclerc, J. Bélanger, J.-S. Laplante, O. Raymond, G. Giroux, Luc Moore, Pierre Beaulac, le Dr A. Gagnier, le Dr O. Gagnon, le Dr Baril, R. Faribault, le Dr Beau-doin, M. Faribault, le Dr G. Lefebvre, A. Tanguay, L. Viger, H. Lancet, A. Hudon, le Dr H. Garceau, le Dr E. Lauzon, et nombre d'autres.

On remarquait dans le choeur M. le curé Z. N. Hurteau, de N.-D. du Perpétuel-Secours, M. l'abbé Arm. Chausse, sup. du collège de St-Jean, M. Julien Perrin, P.S.S., du collège de Montréal, M. l'abbé Lionel Groulx, de l'Université de Montréal, M. l'abbé Mc-Nab, M. l'abbé Edmond Bouché, vice-supérieur du collège de St-Jean, M. l'abbé Edgar Gaudry, chapelain des S. Marie-Réparatrice, et plusieurs autres.

Congrès annuel de la Société St-Jean-Baptiste

Rapports du président et du trésorier relatant l'action de la Société pour le dernier semestre — La pratique de l'épargne — Langue française et bilinguisme — Voeux et résolutions — Hommages à Samuel Genest

La "Société Saint-Jean-Baptiste" a tenu hier soir au Monument national son congrès annuel exigé par sa charte. Les délégués officiels des comités régionaux et des sections en règle ont approuvé les rapports que présentèrent M. Ernest J. Brossard, président général, et J.-Albert Bariteau, trésorier général.

M. Brossard s'est contenté de mettre en relief les faits les plus importants qui se sont produits depuis le congrès de novembre dernier. Il a montré l'augmentation des sections et des comités régionaux stimulés dans leur effort par les visites fréquentes des directeurs et du propagandiste de la Société. Il a rappelé l'organisation de la célébration de la fête nationale, le 24 juin, des concerts populaires dans les parcs publics de la ville pendant la saison de l'été, l'institution d'un concours annuel d'Histoire du Canada auquel prennent part les rhétoriciens de toutes les maisons d'enseignement secondaire du Canada, la publication de l'*Oiseau bleu*, revue illustrée pour la jeunesse, la reproduction par nombre de journaux des "Contes historiques" en images de la Société, la défense de la langue française, la revendication des droits des Canadiens français dans les services publics du pays, la préparation d'émissions radiophoniques hebdomadaires au poste CKAC, l'établissement de relations fraternelles entre les divers groupes de langue française d'Amérique.

Le président de la Société a de plus annoncé que la retraite fêlée annuelle aura lieu à la Villa Saint-Martin du 20 au 23 juillet prochain et que le Conseil général prépare la célébration du centenaire de la Société fondée en 1834, par Ludger Duvernay. Il a rappelé que la "Société Saint-Jean-Baptiste" a demandé à l'honorable ministre des Postes l'émission d'un timbre-poste à l'effigie du commandeur Jacques Viger, premier président de la Société et premier maire de Montréal, afin de commémorer par ce geste la fondation de la Société et l'accession de Montréal au rang des cités.

M. J. Albert Bariteau, trésorier général, a fait connaître aux congressistes l'état financier de la Société et celui de ses filiales: la "Caisse Nationale d'Économie", la "Caisse de Remboursement", la "Société Nationale de Fiducie" et le "Monument national".

M. Hector Lalonde, avocat, indiqua dans le rapport qu'il présentait quels sont les meilleurs moyens de pratiquer l'épargne et M. Arthur Laurendeau, maître de chapelle à la Cathédrale et l'un des directeurs de "l'Action nationale", précisa ce qu'il faut entendre par le bilinguisme et insista fortement sur l'importance pour les Canadiens français de parler la langue française en toutes circonstances.

Le Conseil général fit applaudir par les congressistes divers voeux et résolutions sur l'attachement au sol et le retour à la terre, sur les Canadiens français et les emplois publics, le réveil du sentiment national, la diffusion de l'*Oiseau bleu*, la monnaie bilingue, les publications fédérales en français en même temps qu'un hommage de reconnaissance à M. Samuel Genest.

Ces voeux et résolutions avaient été préparés par un Comité formé par le Conseil général et composé de MM. Guy Vanier, V.-Elzéar Beauré, anciens présidents, et Alphonse de la Rochelle, chef du secrétariat général.

Au cours de la discussion, plusieurs congressistes abordèrent de nouveau le projet d'une fédération des sociétés nationales et celui d'une société d'assurance-vie pour les membres de la "Saint-Jean-Baptiste".

Au début de l'assemblée, le président général fit cordial accueil à M. le brigadier général E. de B. Panet, et à ses compagnons de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises. Ceux-ci expliquèrent le plan de campagne qui a été adopté pour assurer le succès de la souscription publique qui sera entreprise, du 1er au 10 avril prochain, au nom de ces œuvres groupées autour de la Fédération.

L'hymne national "O Canada" clôtura le congrès.

Pour empêcher une marche de la faim sur Vienne

Vienne, 10. (S. P. A.). — Les troupes fédérales et les gendarmes ont occupé aujourd'hui Neunkirchen, près du centre industriel de Wienerneustadt, dans le but d'empêcher une marche de la faim sur Vienne. Ils ont bloqué les routes et dirigé des clôtures de fer barbelées. Ils ont installé des mitrailleuses. Ils ont dispersé sans difficulté un groupe de 1200 marcheurs.

"La défense de l'intelligence"

"Je l'ai lu d'un trait et avec un vif plaisir comme tout ce qui vient de votre plume bien française et finement aiguë. Je vous remercie de m'avoir procuré quelques heures éminemment agréables ainsi que d'avoir émis des opinions ou lancé des idées qui me plaisent et contribuent, j'en ai la ferme conviction, à favoriser l'essor toujours plus rapide de notre cher Canada français".

Séraphin Marion, Docteur en lettres. Cet ouvrage de M. Hermas Bastien est en vente au service de Librairie du *Devoir*, 430 rue Notre-Dame est (Harbour 1241). Prix: \$1.00 franco.

L'Allemagne est en ébullition

Hitler s'est emparé du contrôle de l'administration de tous les Etats allemands

(Service de l'Associated Press) Le chancelier Adolf Hitler s'est emparé du contrôle de l'administration de tous les Etats allemands, même en Bavière où l'électorat lui était particulièrement hostile et les cabinets des différents Etats se sont vus forcés de donner leur démission. Le ministre de l'Intérieur, M. le Dr Wilhelm Frick, l'un des lieutenants de Hitler, a laissé entendre dans un discours prononcé hier soir que les communistes emprisonnés seront réunis dans de vastes camps et condamnés aux travaux forcés. La campagne antisémite des hitlériens prend de plus en plus d'ampleur. La Pologne envoie des troupes et des munitions dans le voisinage de la ville libre de Dantzig en disant que les associations nationalistes allemandes de la ville ont reçu des renforts de l'étranger. Telles sont les principales nouvelles que nous ont apportées aujourd'hui les nombreuses dépêches qui nous arrivaient de l'Allemagne où tout semble être en ébullition.

La falsification du beurre

Une loi provinciale permettra aux officiers fédéraux de classer les produits de la ferme destinés à la consommation québécoise

Québec, 10 (D. N. C.). — Le ministre de l'Agriculture prend une initiative excellente pour mettre fin à la fabrication du beurre falsifié. On sait que M. Henri Bourassa avait dénoncé, aux Communes, ce mal très grave et une des causes du fléchissement des prix du beurre véritable.

Les officiers fédéraux ont droit d'enquêter sur la pureté des produits, mais M. Godbout veut leur faciliter grandement la tâche, au moyen de la classification. Jusqu'ici, les officiers fédéraux ne peuvent classer les produits qui ne sont pas pour consommation locale. Ils ne peuvent intervenir pour les produits qui sont consommés dans la province.

M. Godbout va faire adopter une loi, après entente avec Ottawa, pour permettre aux officiers fédéraux de classer les produits de la ferme qui sont destinés à la consommation québécoise.

Le ministre espère ainsi atteindre beaucoup de fraudes et rendra un grand service aux fabricants de beurre.

Les concerts

Société des instruments anciens

La Société d'instruments Anciens fondée par Henri Casadesus est le dernier lien qui nous rattache à la musique d'avant l'avènement du piano et des instruments à cordes modernes. Entendre un de leurs concerts, c'est être transporté dans une époque que l'on ne connaît plus que par la lecture de l'histoire et la visite des musées. C'est un voyage bien agréable. On y retrouve le clavecin, le guindon et les violes; viole d'amour, viole de gambe et basse de viole, instruments encombrants et compliqués, mais au son si délicat. Combien d'œuvres de valeur seraient aujourd'hui complètement oubliées sans le dévouement de la famille Casadesus, non seulement d'auteurs du dix-septième siècle, mais de compositeurs aussi modernes que Ayrton, mort en 1854 et Le Sueur, un des professeurs de Berlioz.

C'est une oasis verdoyante dans le désert d'idées des musiciens atomiques et polytonaux de notre époque, qui trop souvent tentent de cacher la pénurie de leur inspiration sous un déluge de notes et d'accords plus effrayables les uns que les autres. C'est aussi une occasion de comparer l'écriture ancienne avec le système présent. Et si les anciens n'ont pas la profondeur de leurs successeurs, c'est peut-être dû en grande partie à leurs instruments plutôt qu'à leur science. Au point de vue de l'ampleur, le violon et le violoncelle sont sans contredit infiniment supérieurs au guindon ou à la viole de gambe et le clavecin ne possède pas les moyens du piano: accords plaqués et soutenus.

D'un autre côté l'ensemble est plus homogène que dans le quatuor à cordes où l'alto est plus ou moins de la même famille que les autres. Des interprètes on ne peut guère mentionner l'un plutôt que l'autre. Ils ont tous cinq le même culte pour la musique qu'ils jouent et une habileté égale pour faire valoir toutes les ressources de leur instrument.

Romain-Octave PELLETIER

Deux nouveaux évêques

Cité Vaticane, 10. — Mgr Luigi de Rosario a été nommé évêque de Zamboanga, îles Philippines, hier. Mgr James Hay a été nommé évêque de Cagayan, aux Philippines. Mgr Hayes, jésuite du diocèse de New-York, est présentement au collège San José, de Manille.

Pour aider les colons anciens combattants

Le ministre canadien du Travail propose une série de mesures dont un moratoire d'un an sur les intérêts

Ottawa, 10 (S.P.C.). — Dans une résolution inscrite aux Communes aujourd'hui, M. W. A. Gordon, ministre du travail, annonce une série de mesures destinées à aider les colons anciens combattants. La principale de ces mesures consistera en un moratoire d'un an sur les intérêts que ces colons ont à payer. Le moratoire sera appliqué à ceux qui ont manifesté l'intention de payer leurs dettes. Les colons en question sont au nombre d'environ 18,000. Ils appartiennent à l'Ouest pour la plupart.

L'industrie laitière

Le gouvernement provincial nommera une commission consultative et un commissaire relevant directement du ministère de l'Agriculture

Québec, 10 (D.N.C.). — Le *Devoir* avait annoncé en premier que le ministre de l'Agriculture nommerait une commission de l'industrie laitière, ou plutôt un commissaire destiné à servir d'agent de liaison entre le ministère et les producteurs et les consommateurs, chargés de faire les enquêtes, de faire des suggestions, etc.

Le ministre favorisait un commissaire plutôt qu'une commission. Mais de vives pressions ayant été faites en faveur de la commission, M. Godbout a apporté une heureuse solution. Il y aura une commission consultative de l'industrie laitière qui pourra remplir le rôle d'arbitre, et un commissaire relevant directement du ministère.

En Chine

Occupation de Koupeikao

Tchintcheou, 10. (S.P.A.). — Les quartiers généraux de l'armée japonaise ont annoncé aujourd'hui qu'ils ont terminé cet après-midi à 2 heures 30 l'occupation de la ville de Koupeikao par les troupes du major-général Tadashi Kawahara. Cette ville qui garde la passe du même nom dans la grande muraille de Peiping, la bataille faisait rage depuis hier dans l'enceinte même de la ville.

La démission de Chang

Peiping, Chine, 10. (S.P.A.). — La démission du maréchal Chang Hsiao Liang, commandant militaire de la Chine du Nord, a été acceptée aujourd'hui et le maréchal Chiang Kai Shek, généralissime de toutes les armées chinoises, a pris le commandement des opérations dans le nord. Le premier acte de Chang a été d'envoyer une nouvelle division à la passe de Koupeikao que les soldats chinois défendent avec acharnement contre les Japonais.

Les onze forçats comparaitront

Les onze forçats de Saint-Vincent de Paul qu'on soupçonne d'avoir organisé les désordres qui avaient éclaté à cette institution pénitentiaire, comparaitront cet après-midi devant le juge Maurice Tétrault. Ils seront conduits sous bonne garde du pénitencier au palais de justice et retournés à St-Vincent de Paul, en attendant leur procès.

Nouveau message de Roosevelt

Le président des Etats-Unis demande au Congrès le pouvoir de réduire immédiatement les indemnités aux anciens combattants ainsi que les traitements et les salaires que paie l'Etat fédéral — Epargne de \$500,000,000

Washington, 10. (S. P. A.). — Dans un nouveau message, aujourd'hui, le président Roosevelt demande au Congrès le pouvoir de réduire immédiatement les indemnités des anciens combattants ainsi que les traitements et les salaires que paie l'Etat fédéral.

Soulignant que le déficit budgétaire prévu s'élève à \$1,200,000,000, le président exige que des mesures soient prises sans retard pour équilibrer le budget.

"La stabilité de notre gouvernement même est en jeu, dit-il, et quand les choses sont à ce point, les avantages de quelques-uns doivent être subordonnés aux besoins de tous. Lorsqu'un grand danger menace notre sécurité à sa base, c'est pour moi un devoir d'indiquer au Congrès le moyen d'écarteler le péril. Dans l'accomplissement de ce devoir, je dois être équitable non seulement envers quelques-uns mais envers tous. C'est dans cet esprit que je m'adresse à vous."

"Si le Congrès décide de me confier cette responsabilité, je l'exercerai dans un esprit de justice pour tous, de sympathie pour ceux qui sont dans le besoin et avec le désir de ne rien faire qui puisse compromettre les intérêts primordiaux des Etats-Unis."

M. Roosevelt ne précise pas dans son message dans quelle mesure il entend réduire les pensions des vétérans et les salaires des fonctionnaires si on lui confie ce pouvoir, mais ses aviseurs évaluent à \$500,000,000 la somme qu'il a l'intention d'épargner.

Fillette brûlée vive à Québec

Québec, 10 (D. N. C.). — Une fillette de trois ans a été brûlée vive et dix familles comprenant en tout cinquante-huit personnes ont été jetées sur le pavé hier soir quand un désastreux incendie a rasé les deux étages supérieurs d'une propriété à quatre étages sise au coin des rues Marie-Louise et Sainte-Thérèse.

La victime est la petite Yvette Moisan, enfant de M. Albert Moisan, conducteur à l'emploi du *Quebec Power*, dont les parents demeurent au 80, rue Marie-Louise. La propriété incendiée partiellement appartenait à M. Napoleon Nadeau, entrepreneur de cette ville.

Nouveautés canadiennes

COURS D'HYGIENE DU Dr Baudouin. Beau volume de plus de 600 pages, format 6 x 9. Edition universitaire avec 27 gravures dans le texte. Préface du Dr L. de L. Harwood. Belle reliure pleine toile. Au comptoir \$2.50, par la poste \$2.75.

POUR LA MERE ET L'ENFANT. MERE par le Dr Gaston Lapiere. Comment prévenir les maladies des enfants. Manuel pratique

La ville de Québec ne demande qu'un complément de pouvoirs

Le seul droit qu'elle n'a pas c'est celui de fournir la force motrice — Toutes les petites paroisses de la province l'ont — Comptes comparés — Ce que Québec paie — Criez au bolchevisme, disait Insull

Texte du plaidoyer de M. Ernest Lapointe au comité des bills privés à Québec — C'est un débat académique, soutient M. Lucien Cannon — Au nom du "Quebec Power"

Québec, 10. — Voici le texte du plaidoyer de M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice et député fédéral de Québec-Est, au comité des bills privés hier avant-midi, en faveur de la municipalisation des services électriques pour la ville de Québec:

M. Lapointe

La demande que nous renouvelons cette année au comité de la Législature est une demande plutôt simple et qui, à mon humble avis, ne mérite pas toute la publicité qu'elle a reçue.

Nous ne demandons pas des pouvoirs immenses ni révolutionnaires ni changeant en aucune façon le système municipal de la province. Il n'y a dans cette demande, ni socialisme, ni communisme, ni démagogie.

De fait, nous demandons simplement le complément de pouvoirs que nous possédons déjà et qui ont été accordés dans un temps où ceux qui les ont accordés ne pouvaient pas être soupçonnés de socialisme ou de communisme.

La cité de Québec, depuis 1907, a le pouvoir de municipaliser son système d'éclairage municipal de rues, bâtiments municipaux et pour les maisons des particuliers pour fins domestiques ou commerciales. Le seul pouvoir qu'elle n'a pas, parce que dans le temps, il n'était pas question de cela, c'est celui de fournir en même temps la force motrice.

Permettez-moi de citer la section 35 de la Loi 7 Edouard VII, passée en 1907 et qui se lit comme suit:

"Ladite cité est autorisée à pourvoir à l'établissement de son système d'éclairage quelconque d'éclairage pour ladite cité, tant des rues, places et bâtiments publics que des propriétés privées et à adopter pour cette fin les règlements qu'elle jugera nécessaires ou utiles, sans préjudice aux droits acquis."

La section 36 dit:

"Pour l'accomplissement de l'objet mentionné dans l'article qui précède, ladite cité a le droit d'acquiescer ou louer ou posséder, tant dans les limites de la cité qu'en dehors de la cité, toutes propriétés, tous pouvoirs d'eau, usines, conduits et travaux quelconques, et d'exercer pour ces fins dans les limites de la cité les pouvoirs d'expropriation pour les améliorations et travaux publics dans la cité d'après le Code civil."

Cette clause est revenue devant la Législature l'année suivante, et l'article 36 fut remplacé par le suivant:

"Pour l'accomplissement de l'objet mentionné dans l'article qui précède, ladite cité a le droit d'acquiescer ou louer ou posséder, tant dans les limites de la cité qu'en dehors de la cité, toutes propriétés, tous pouvoirs hydrauliques, usines, conduits et travaux quelconques et d'exercer pour ces fins dans les limites de la cité tous les pouvoirs d'expropriation pour les améliorations et travaux publics dans la cité."

Il n'y a pas de principe nouveau en jeu; il est établi, accepté; il existe, le principe de la municipalisation, en autant que la cité de Québec est concernée.

Tout ce qui n'y est pas, c'est la force motrice; dans le temps, ce n'était pas assez important, et il n'en a pas été question.

L'année dernière, ceux qui combattaient ce bill ont admis que du moment que la cité de Québec voulait exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par la charte et qu'elle a déjà, il serait absurde de faire et de ne pas fournir la force motrice en même temps que l'éclairage pour fins domestiques et commerciales.

Maintenant, cette demande n'est pas une demande révolutionnaire non plus, parce qu'elle fait partie de l'économie municipale de la province de Québec. La loi des cités et villes accorde ce pouvoir à toutes les cités et villes de la province de Québec. Il n'en est pas une seule qui n'a pas le droit que nous demandons aujourd'hui. Les articles 455 et suivants leur donnent ce droit, même avec moins de restrictions que pour la Cité de Québec, car celle-ci est obligée de faire adopter tout règlement à cet effet par la majorité en nombre et en valeur des propriétaires de biens-fonds dans la cité.

Le Code municipal lui-même donne ce pouvoir à toutes les municipalités de la province de Québec, sous l'article 408, sections 5 et 5A. Il n'y a pas une petite paroisse de la province de Québec qui ne possède pas aujourd'hui le pouvoir que nous demandons humblement à ce comité d'accorder à la Cité de Québec.

Certainement, il n'y a là rien de révolutionnaire, il n'y a là rien d'extraordinaire, et ceux qui demandent ce pouvoir ne méritent pas d'être qualifiés comme ils l'ont été à certaines reprises.

M. Oscar Drouin: Notamment ce matin par l'Événement.

Ce n'est pas un principe nouveau

M. Lapointe: Je ne fais pas de commentaires.

Ce n'est pas un principe nouveau en aucune façon. Il est conforme au droit administratif de la province.

motrice, alors que l'éclairage est permis tant pour les rues que pour les maisons, les bureaux ou places d'affaires.

Québec ne demande que les pouvoirs que tous les autres possèdent. Québec ne demande que son droit d'administrer; Québec demande de ne pas être soumise à une loi d'exception.

Québec demande l'exercice de tous les droits de gouvernement municipal qui ne sont pas incompatibles avec les lois de la province de Québec.

Et je crois avoir démontré que ce que nous demandons n'est certainement pas incompatible, mais est en conformité avec les pouvoirs accordés aux municipalités de la province de Québec d'après les lois en force depuis un grand nombre d'années.

La province a eu raison de donner ces pouvoirs aux municipalités. Ces municipalités n'ont pas le droit de bâtir des magasins et de faire affaires, faire du commerce en général; mais la Législature a considéré que la lumière était un article de nécessité première comme l'eau, la chaleur, les égouts, les rues, et que les corps publics n'avaient pas le droit de se désintéresser du problème de donner l'éclairage, de donner la lumière, spécialement à cette époque de notre civilisation, aux administrés et aux contribuables des municipalités.

La Législature n'a pas voulu que tous les services publics fussent absolument entre les mains des particuliers et ne fussent pas sujets au contrôle direct et absolu des administrations municipales ou provinciales. Et je le répète, c'était certainement un principe sage à adopter de la part de la Législature.

Maintenant, je ne désire pas être long, et si je suis appelé plus tard à répondre à ce qui peut être dit, je le ferai. Mais je crois que le comité a le droit d'entendre quelles sont nos raisons pour être aujourd'hui ici et pour faire cette demande. Je vais les dire brièvement.

La cité de Québec et les contribuables de la cité de Québec se plaignent des taux d'éclairage dans la cité de Québec. Il n'y a pas à contredire ce point: tout le monde se plaint depuis des années des taux, ici, au point de vue lumière, éclairage et le reste, dans la ville de Québec.

Je ne désire pas donner bien des chiffres ni faire beaucoup de comparaisons, mais après tout, il est absolument nécessaire d'en faire.

Taux comparatifs

Je vais simplement citer quelques taux, quelques montants, quelques prix chargés à Québec pour certains services d'électricité et ceux qui sont chargés pour les mêmes services dans les villes qui se rapprochent le plus des conditions de Québec au point de vue population, affaires et autrement.

Je me contenterai de citer Hamilton dont la population est de quelques milliers plus considérable que Québec, Ottawa, avec cinq mille âmes de moins que Québec, Winnipeg, qui a deux cent vingt mille, qui, donc, est plus considérable que Québec.

60 heures-kilowatts coûtent à Québec \$2.45, je cite les derniers rapports du département du commerce d'Ottawa.

A Hamilton, 60 heures kilowatts coûtent \$1.38, à Ottawa \$1.38, à Winnipeg \$1.80.

180 kwh. coûtent à Québec \$5.15, je parle pour les fins domestiques; ils coûtent à Ottawa, \$2.19, à Hamilton \$2.46, à Winnipeg, \$3.72.

Pour l'électricité, la lumière et la cuisine, 300 kwh. dont 80 pour la lumière et 220 pour la cuisine, coûtent à Québec \$7.85; ils coûtent à Ottawa, \$2.75; à Hamilton \$3.83, à Winnipeg \$4.38.

Pour fins commerciales, 1 kilowatt à Québec pour 50 heures coûte \$2.50, 100 heures, \$4.50, 200 heures, \$7.00.

A Ottawa, 1 kilowatt, pour 50 heures, coûte \$1.75, 100 heures, \$2.74, 200 heures \$3.19.

A Hamilton, 1 kilowatt, pour 50 heures, coûte \$1.26, 100 heures \$2.05, et 200 heures, \$2.36.

La même proportion, et même plus grande, s'applique lorsque la quantité est plus forte.

50 kilowatts pendant 50 heures coûtent \$125.00 à Québec, à Hamilton \$63.00, à Ottawa, \$87.30.

Ce qui coûte \$350.00 à Québec pour 200 heures, 50 kilowatts, coûte à Ottawa \$159.00, à Hamilton, \$118.13.

M. Duplessis: La lumière coûte meilleur marché à Ottawa qu'à Québec.

M. L.-A. Taschereau: A Ottawa, il y a l'opposition qui aide à éclairer.

M. Lapointe: Je ne veux pas prendre part à cette aimable rencontre.

M. Duplessis: Vous connaissez les différences de taux?

M. Lapointe: Oui. A Winnipeg, 1 kw. 50 heures coûte \$1.34, 5 kw., \$6.66, 10 kw. \$13.34, 50 kw. \$53.33. Ce qui coûte \$350.00 à Québec, 200 kw. pendant 50 heures, coûte \$155.00 à Winnipeg.

Maintenant, pour l'énergie. Là, on prend ce qu'on paie plus cher pour fins domestiques, mais qu'on paie moins cher pour le reste.

A Québec, 5 chevaux-vapeur coûtent \$10.25 pendant 50 heures; 25 C.V. \$51.26, 100 C.V. \$205.06.

A Hamilton, 5 C.V. ne coûtent que \$6.56, 25, \$32.88; 100, \$131.33.

A Ottawa, 5 C.V. coûtent \$5.77, 25, \$28.90, et 100, \$115.62.

Il en est ainsi si la quantité est plus forte.

J'ai voulu faire mieux que cela. Ceci, ce sont des chiffres. J'ai cru devoir prendre un certain nombre de comptes des divers services d'électricité à Québec. J'ai apporté ces comptes et je les ai soumis aux représentants de la Cité d'Ottawa afin qu'ils me préparassent les mêmes comptes sur leurs formules pour les mêmes quantités, les mêmes lectures, et me donnent ce que les mêmes services coûteraient à Ottawa.

Je prendrai d'abord l'énergie afin de démontrer qu'on fait erreur en disant qu'elle coûte meilleur marché à Québec.

Quelques exemples

La Laiterie de Québec, de M. Gingras, m'a donné le compte du mois de septembre dernier pour le pouvoir, se montant à \$623.55.

Le même compte a été préparé sur les formules d'Ottawa et pour ce que M. Gingras a payé \$623.55, ça coûte à Ottawa \$348.03. Si vous mettez le même montant proportionnellement pour chaque mois, vous verrez que cet industriel, s'il était à Ottawa, paierait \$3,600 de moins par année pour l'énergie qu'il paie à Québec.

J'ai ici un compte du magasin J. B. Laliberté. Il y a deux comptes pour l'éclairage, l'un de \$22.75, l'autre de \$136. C'est le dernier compte du mois de décembre. Celui de \$22.75 préparé sur les formules d'Ottawa, coûte \$12.76; celui qui coûte \$136 à Québec, préparé à Ottawa, coûte \$63.

Un compte domestique, \$17.72, c'est M. le juge Rivard, à Québec, — \$17.72 pour éclairage et pour la cuisine. A Ottawa, ça coûterait \$2.79 pour l'éclairage et \$4.22 pour la cuisine soit \$8.01.

Maintenant un de mes comptes à moi personnellement, au mois d'octobre. Je ne veux pas faire de passe-droits. Mon compte du mois d'octobre pour lumière et cuisine s'élevait à \$12.19; — je ménage tant que je peux. Le même compte à Ottawa coûte \$4.17.

Maintenant, il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi à cause de l'échelle de taux.

A Ottawa, les premières 60 heures kilowatts sont chargées deux cents; le deuxième 60 heures, remarquez: le deuxième sixante heures, à un sou, et le reste à un demi-sou.

Ici à Québec, les premières 60 heures sont à quatre cents, et ensuite 340 heures, non pas 60 mais 340 à deux cents et demi. Il faut donc penser quatre cents kilowatts-heures avant de pouvoir bénéficier de la troisième réduction d'un cent demi, ce qui fait un consommateur qui dépense quatre cents heures-kw., et ils ne sont pas très nombreux à Québec, tel que je vous le démontrerais tout à l'heure.

A Ottawa, pour 400 heures, nous payons:

60 heures à 2c..... \$1.20
60 heures à 1c..... .60
280 heures à 1/2c..... 1.40

Ce qui fait un total de..... \$3.20

A Québec, nous payons:

60 heures à 4 cents..... \$2.40
le reste de 340 heures à 2 1/2 cents..... 8.50

Ce qui fait..... \$10.90 contre \$3.20 à Ottawa.

Affaires brillantes

Maintenant, M. le Président, je désire attirer votre attention sur le fait que la Cité d'Ottawa fait des affaires brillantes avec ces taux qu'elle charge.

J'ai ici le dernier rapport de la Commission municipale Hydro-Electrique d'Ottawa. Son actif est de \$3,088,121.56, ce qui dispose des chiffres fantastiques qui sont donnés au sujet du montant que coûterait l'installation d'un système d'éclairage municipal. Ottawa a la même population que Québec, ou une différence de cinq mille âmes. L'actif total est de \$3,088,121.56, et chaque année ses opérations se sont soldées par un surplus.

Et ce que la Cité d'Ottawa fait, et ce qui n'est pas fait par certaines compagnies privées, c'est qu'elle paie pour un fonds d'amortissement. Elle doit en débiter, à l'heure actuelle, \$936,488.81, mais elle a déjà en réserve au fonds d'amortissement \$567,830.78, ce qui veut dire que dans l'espace de quelques années la Cité d'Ottawa ne devra pas un sou et possèdera un système d'éclairage municipal superbe.

Lorsque la cité a municipalisé, les taux étaient de huit cents et en 1919 ils ont baissé à 2.5, 2.2, jusqu'à 2 cents pour les premières 60 heures, un cent pour les 60 suivantes et un demi-cent pour tout le reste.

Je ferai remarquer, à part de cela, que non seulement la Cité d'Ottawa a eu ce magnifique surplus avec les taux très bas qu'elle chargeait, mais que la compagnie privée qui existait l'Ottawa Electric, a fait tout ce qu'elle a pu pour empêcher la municipalisation; elle a même pris un bref d'injonction pour empêcher la Cité d'Ottawa d'organiser son système. Elle n'a pas réussi. Elle croyait être ruinée, mais ce qui est arrivé, c'est que la compagnie a continué à prospérer. Elle a été obligée de baisser ses taux au même niveau que les taux municipaux, et la compagnie a toujours payé 50 pour cent de dividende, même cette année, alors que la plupart des compagnies, ou une bonne partie, ne paient pas de di-

videndes sur le capital, et ne peuvent même pas payer leurs intérêts sur leurs débetures.

A Hull

Je vois là le député de Hull qui me regarde en souriant. Me permettrait-il de faire allusion à sa cité? Les gens de Hull ont été assez intelligents — je ne parle pas quand ils ont élu mon honorable ami; là-dessus je ne veux pas me prononcer — ils ont été assez intelligents lorsqu'ils ont donné la franchise d'éclairage à l'Ottawa Electric de mettre une clause dans le contrat que les taux chargés ne devraient jamais être plus élevés que ceux de la Cité d'Ottawa. L'Ottawa Electric a été obligée de diminuer ses taux pour faire concurrence au système municipal. Hull bénéficie de cette clause dans son contrat, et vous pouvez voir dans les statistiques que la Cité de Hull est celle qui paie le meilleur marché pour l'électricité dans la province de Québec.

Il y a un autre incident qui mérite d'être mentionné, c'est que la Cité de Hull ne paie pas plus cher que la Cité d'Ottawa elle est desservie par l'Ottawa Electric, et la place voisine, qui n'est séparée de Hull que par une ligne imaginaire, Aylmer, est desservie également par la même compagnie. Ce qui coûte un cent à Hull coûte cinq cents à Aylmer. Je crois que tout le monde sait que la Cité d'Aylmer est plutôt en difficultés à l'heure actuelle. Il est fort possible que si la Cité d'Aylmer jouissait du même système que Hull au point de vue éclairage et électricité, ses difficultés seraient diminuées.

Maintenant, sortons d'Ottawa.

A Winnipeg

Winnipeg, avant 1906, payait vingt cents par heure kilowatt. La Cité a décidé de municipaliser. Immédiatement, dès que les démarches furent faites, la compagnie baissa ses taux de la moitié et ce qui était de vingt cents de l'heure-kilowatt fut réduit à dix cents par heure kilowatt.

A l'heure actuelle, la Cité de Winnipeg a un magnifique système municipal qu'elle a organisé. Les taux, si vous les prenez dans leur moyenne s'élèvent en tout seulement à neuf dixièmes de cent par heure kilowatt. La lumière coûte un peu plus cher qu'à Ottawa mais la cuisine et le chauffage coûtent meilleur marché.

Le résultat, c'est qu'à l'heure actuelle la moyenne de consommation d'électricité à Winnipeg par consommateur est de 4169 heures kilowatts. Si vous comparez cela avec Québec où la moyenne de consommation est de 555 heures kw. d'après les chiffres que j'ai pris dans une conférence récente donnée par M. Massue, vous voyez quelle différence peut avoir un taux raisonnable pour l'électricité dans la consommation qui en fait.

Maintenant, chaque année, ou plutôt excepté deux années, — j'ai tous les chiffres ici, — les opérations se sont soldées par un surplus et à l'heure actuelle la Cité de Winnipeg a un surplus considérable, et tout le monde est satisfait du système municipal.

J'ajouterai ceci de plus: que la Cité de Winnipeg n'a pas voulu même se prévaloir du privilège qu'elle avait de ne pas payer de taxes. Elle a payé toutes ses taxes, même municipales, et ce qu'il y a de plus, elle a réussi à payer six millions cinq cent mille piastres de ses développements à même les revenus du système sans être obligée d'emprunter pour ces six millions cinq cent mille piastres.

Maintenant, c'est la première raison.

Nous croyons que nous avons droit, la Cité de Québec croit qu'elle a droit d'avoir un meilleur traitement pour les consommateurs de Québec au point de vue des taux d'électricité d'une façon générale pour les consommateurs de la Cité.

Ce que Québec paie

Mais il y a une autre raison qui est d'une importance majeure et peut-être plus grande.

Nous avons un contrat avec la compagnie actuelle qui expire dans deux ans, en 1935, pour l'éclairage de la Cité de Québec, les rues, les bâtiments municipaux, les parcs, pour voir pour les ponts, etc.

Je me suis fait préparer un état des montants que la Cité de Québec paie pour ses services d'éclairage. L'estimé du coût de l'éclairage à la Cité de Québec, après décembre 1932, pour l'année, se chiffre à \$171,533.99; et pour l'éclairage des rues seulement, le montant total payé par la Cité est de \$143,472.68.

A Hamilton, ville plus grande que Québec, où ceux qui y sont allés savent qu'il y a plus de lumières dans les rues, le coût total est de \$106,112.74.

A Ottawa, et ceux qui y vont savent comment la ville est éclairée, et non pas seulement jusqu'à minuit, mais toute la nuit, le coût total est de \$171,152.27.

A Winnipeg, ville de 220,000 âmes, le coût total d'éclairage des rues est de \$74,710.68.

Comparez cela avec les \$143,472.68 que nous payons ici seulement pour l'éclairage des rues.

Le principal article, ce sont les lampes à arc: 1,198 lampes à arc d'une capacité de 310 watts à \$62.16 formant un montant de \$74,467.68.

A Brockville, les lampes de 300 watts coûtent \$24.00; à Windsor, \$20.00; à Hamilton, \$30.00; à Kitchener, \$17.50; à London, \$18.00; à Ottawa, 400 watts coûtent \$25.00; à Owen Sound, 300 watts, \$15.00; à St. Thomas, 300 watts, \$22.00; à Toronto, 300 watts; une partie à \$8.00 et les autres \$30.00.

Dans toutes les villes que j'ai citées, le plus haut prix payé est \$30 alors que vous payez à Québec \$62.16.

Maintenant, prenons le prix le plus élevé, celui de trente piastres, 1,198 lampes coûteraient \$35,940.00 au lieu de \$74,467.68 pour un article.

L'on parle beaucoup d'économie dans les divers services; je n'ai pu trouver nulle part de détail. Ce serait une économie superbe pour la Cité de Québec de payer trente-cinq mille piastres au lieu de soixante-quatorze mille.

222 lampes incandescentes à 60 chandelles coûtent \$20 à Québec.

254 lampes de 80 chandelles coûtent \$22.50; formant des sommes respectives de \$4,440 et \$5,465.

A Ottawa les lampes de 100 chandelles coûtent \$7 contre \$20 à Québec.

M. Duplessis: Qu'est-ce que ça veut dire que ça coûte si cher à Québec?

M. Lapointe: Tirez vos conclusions.

A Belleville, \$10; Brockville \$16; Fort William, \$9.60; Kitchener, 80 chandelles, \$8; Paris, 100 chandelles, \$9; St. Thomas, 100 chandelles, \$9; London, 150 chandelles, \$11; Stratford, 100 chandelles, \$10; Windsor, 100 chandelles, \$11.50.

Nous avons un autre article considérable: 853 poteaux d'ornement de cinq lumières, l'une éclairant toute la nuit, les quatre autres cessant d'éclairer à minuit. Le tout forme 320 watts si elles éclairaient toute la nuit. Je n'ai pas fait le calcul lorsque quatre des lampes n'éclairaient plus, quel est le montant des kilowatts. Mais je suppose qu'elles éclairaient toute la nuit comme à Ottawa.

320 watts coûtent \$60 ici, lorsqu'elles n'éclairaient pas toute la nuit, formant un total de \$51,180. J'ai donné tout à l'heure les montants payés pour 300 watts dans un grand nombre de villes, et ceci s'applique aussi ici, avec de plus qu'en vertu de notre contrat, c'est la ville qui paie les poteaux et les entretient. Nous payons cela simplement pour le courant.

Maintenant, il y a 43 poteaux d'ornement, de 75 watts, à \$70, \$3,010, et 85 lampes, de 500 watts, à \$70, \$5,950.

A Hamilton, les lampes de 500 watts coûtent \$34.50; à Ottawa, les lampes de 600 watts coûtent \$35.00, et à Kitchener les 500 watts coûtent \$25.00.

Puis-je attirer votre attention, afin de démontrer qu'après tout, nous ne sommes pas si extravagants dans les réclamations que nous faisons, sur le fait que nous basant sur le fait que le montant de \$170,000.00 que la Cité de Québec paie à la compagnie pour l'éclairage de ses rues et bâtiments municipaux, représente un capital de \$3,430,000.00 à 5 p.c. Et si vous l'appellez ce que j'ai dit tout à l'heure, que tout l'actif d'Ottawa au point de vue de son système électrique se monte à \$3,211,297.77, je crois qu'il y a là des chiffres sur lesquels il est inutile de faire des commentaires à cause de l'éloquence qu'ils ont en eux-mêmes. Je suggère que c'est là un endroit où il importe d'économiser.

Maintenant, je reviens sur ce que j'ai dit au commencement.

Nous ne demandons rien d'extraordinaire; nous ne demandons pas de changer le système d'électricité dans la province, et nous ne demandons pas de nationaliser les éclairages dans la province; nous nous occupons de Québec, et de Québec seulement.

Nous demandons pour Québec le même droit, les mêmes pouvoirs que les autres municipalités de la province possèdent et que nous possédons nous-mêmes pour la plus grande partie.

Maintenant, il est inutile de parler de la demande de municipalisation que nous faisons comme étant du socialisme ou du communisme.

Certes, les administrateurs de la Cité de Québec en 1907, qui ont demandé les pouvoirs que nous possédons, les administrateurs de la province, qui les ont accordés, n'étaient ni socialistes ni communistes. C'étaient: sir Georges Garneau, qui était maire de Québec, sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec. Ils ne peuvent certainement pas être taxés de socialisme ni de communisme.

Aux Etats-Unis, environ cinquante pour cent des services d'électricité sont municipalisés et sont municipaux.

Un mot d'Insull

Et en parlant de socialisme et de communisme, je ne puis m'empêcher de référer à une parole prononcée par un des chefs de l'électricité aux Etats-Unis.

Depuis 1928, à la suite d'une résolution du Congrès américain, il y a une commission qui siège aux Etats-Unis, la Federal Trade Commission, sur les activités des compagnies électriques aux Etats-Unis.

Il y a déjà quarante volumes de témoignages rendus qui ont été publiés. Je veux mentionner une lettre qui a été soumise devant ce comité à cette enquête, lettre venant de M. Insull, qui était à la tête d'un des plus gros trusts d'électricité des Etats-Unis et qui maintenant respire l'air frais des côtes de Grèce. Il disait à ses agents: "Don't argue with the advocates of municipal ownership. Pin the bolchevist label on them."

Seulement, il n'est pas en Grèce avec le label bolcheviste, il est là pour éviter la livrée du criminel, pour avoir fait perdre quatre milliards aux porteurs d'actions et de débetures, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, au Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis.

De sorte que ces accusations-là, je l'avoue, en tant que je suis concerné, elles ne m'effraient pas. D'ailleurs, depuis quelque temps je me suis fait dire cela assez souvent: que je suis presque un socialiste; ça ne m'effraie pas.

L'opinion de Roosevelt

M. Duplessis: Le premier ministre n'a dit la même chose.

M. Lapointe: J'espérerais que M. Duplessis devint comme moi.

Veuillez-vous me permettre de citer l'opinion d'un homme qui n'est pas un révolutionnaire ni un socialiste et qui vient de recevoir le vote presque unanime de ses concitoyens, le président Roosevelt.

Voici ce qu'il a dit au cours de sa campagne:

"I therefore lay down the following principle: 'That where a community, a city or county or district is not satisfied with the service rendered or the rates charged by the private utility, it has the undeniable right as one of its functions of home rule to set up, after a fair referendum has been taken, its own governmentally owned and operated service'."

Et je crois que c'est là la doctrine qui ne peut pas être contredite, et que je suis prêt à soutenir à peu près partout.

Même en Angleterre, après 1926, le système central a été établi.

Orgues d'églises

Nous avons un département spécial affecté à la vente des orgues, y compris le célèbre

ESTEY

Le meilleur de tous les instruments à anches.

Voyez notre étalage spécial d'orgues légèrement usagées et complètement reconditionnées.

CONDITIONS FACILES

LINDSAY'S
C.W. LINDSAY & CO. LIMITED

COMMERCE ET FINANCE

Réouverture graduelle des banques

On ne permettra qu'aux banques américaines solides de reprendre leurs opérations — Il est possible que certaines soient rouvertes dès demain — Le congé bancaire est prolongé indéfiniment

Washington, 9. — Une nouvelle proclamation du président Roosevelt, publiée peu après qu'il eut ratifié la loi qui lui reconnaît des pouvoirs particulièrement étendus pour régler la question bancaire et la crise monétaire actuelle, prolonge indéfiniment le congé bancaire qui est en vigueur depuis lundi matin. Toutefois, on permettra aux banques solides de rouvrir leurs portes dès que la situation de ces institutions aura été constatée par les inspecteurs du département du Trésor. Il ne sera possible probablement de permettre à aucune banque de reprendre ses opérations aujourd'hui, mais il est possible que certaines ouvrent leurs portes dès demain. Il est certain par contre que plusieurs seront ouvertes lundi matin.

Le congé bancaire proclamé par le président Roosevelt se trouve ainsi prolongé. Il est évident qu'il ne permettra pas la réouverture d'aucune banque dont la situation financière n'est pas satisfaisante. Dans ces conditions, un certain nombre de petites banques ne pourront plus jamais recommencer leurs opérations, ce qui semble la mesure qui aura pour effet d'inspirer le plus de confiance au public en général. On prévoit, toutefois, que d'ici quelques jours plus de 5,000 banques auront repris leurs opérations comme dans le passé, en se soumettant naturellement aux restrictions destinées à protéger les stocks d'or du pays et à celles qui seront imposées pour assurer une situation bancaire plus stable et plus saine.

Il n'a fallu que 7 heures et demie aux deux Chambres pour approuver la réglementation demandée par le président Roosevelt, réglementation qui confirme au président une quasi-dictature financière. Une heure et demie après que le Sénat eut approuvé la loi nouvelle, le président la ratifiait.

La nouvelle loi accorde au président des pouvoirs presque discrétionnaires pour empêcher l'accaparement de l'or, pour faire rentrer dans les coffres de l'Etat l'or qui est déjà accaparé dans la population et pour maintenir l'embargo sur ce métal.

L'exécutif, d'autre part, reçoit pleins pouvoirs pour le contrôle des banques nationales en vue de protéger efficacement les déposants et les créanciers de ces institutions. La nouvelle loi a aussi pour effet de rendre valables les décisions et les proclamations faites jusqu'à présent par le président Roosevelt et par son administration en vertu de la loi de 1917 pour traiter avec l'ennemi.

Nombre de banques ont déjà leurs guichets ouverts afin de pouvoir répondre aux besoins les plus pressants de la population, soit pour distribuer des bons aux déposants qui sont dans le besoin, soit pour permettre aux employeurs de payer les salaires à leurs employés. Mais aucune banque ne peut faire de transactions commerciales proprement dites.

Dans une déclaration faite aux journaux, le secrétaire du Trésor, M. William Woodin, a dit qu'on ne permet l'ouverture aujourd'hui d'aucune banque afin que la situation de chacune soit étudiée dans tous ses détails, mais aussi pour permettre l'émission d'une quantité suffisante de nouvelle monnaie. Une autre raison c'est qu'on veut donner le temps aux banques des différents Etats de se rapprocher de la Federal Reserve.

On rapporte que nombre de ceux qui avaient accaparé de l'or continuent de le redéposer dans les différentes banques.

Pour balancer le budget

L'un des premiers projets du président Roosevelt en vue de balancer le budget, c'est de faire des réductions considérables dans les dépenses, surtout dans les allocations aux vétérans et dans les salaires. Il compte réduire ainsi les dépenses de l'Etat de 500 millions de dollars.

Le président propose aussi une émission d'obligations au montant de 500 millions de dollars en vue d'assurer du travail à 500,000 chômeurs. Ces hommes seraient employés au reboisement, à des travaux destinés à protéger certaines régions contre les dangers des inondations, à augmenter la capacité de production d'énergie électrique au pays, et toute une série d'autres améliorations. On s'attendait peut-être ce projet au Congrès dès demain.

La situation

Les prix des vivres restent stables et on rapporte que les stocks sont considérables. La Bourse de New-York ne rouvrira ses portes que lorsque le congé bancaire sera terminé.

Dans l'Etat de New-York, personne ne peut exiger des assurances aucun emprunt sur la valeur de son achat de polices d'assurance. Les banques d'épargne, dans le même Etat, ne peuvent plus ouvrir leurs portes pour permettre aux déposants de retirer une proportion limitée de leurs dépôts. La Chambre des compensation de l'Etat de New-York a commencé à émettre des chèques de compensation.

Confiance

Sur le marché de Londres, on est d'opinion que les mesures prises par le président Roosevelt auront de bons effets et les titres américains se sont encore améliorés sur cette place.

Notre dollar

Le dollar canadien et la livre sterling restent très vigoureux comparativement au franc-ort. La livre s'est avancée plus rapidement que notre dollar toutefois et elle cotait \$4.15 ce matin à Montréal, une

comparativement à 33,455,000 gallons il y a un an. Les ventes de gasoline au Canada étaient de 503,452,000 gallons durant l'année civile 1932; en 1931, ces ventes s'élevaient à 554,989,000 gallons.

Le gaz naturel en janvier

La production de gaz naturel au Canada en janvier forme un total de 2,945,452 mille pieds cubes; en décembre cette production était de 2,689,612 mille pieds cubes, en janvier 1932 de 3,220,087 mille pieds cubes.

Les obligations

Donneur	Offre	Dem.
10 Bell Telephone	99	100
101 Bell Telephone	99	100
102 Bell Telephone	99	100
103 Bell Telephone	99	100
104 Bell Telephone	99	100
105 Bell Telephone	99	100
106 Bell Telephone	99	100
107 Bell Telephone	99	100
108 Bell Telephone	99	100
109 Bell Telephone	99	100
110 Bell Telephone	99	100
111 Bell Telephone	99	100
112 Bell Telephone	99	100
113 Bell Telephone	99	100
114 Bell Telephone	99	100
115 Bell Telephone	99	100
116 Bell Telephone	99	100
117 Bell Telephone	99	100
118 Bell Telephone	99	100
119 Bell Telephone	99	100
120 Bell Telephone	99	100

Avec la garantie de l'Etat:
C.N.R. 4 1/2% 1931 96 1/2
C.N.R. 5% 1934 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1937 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1940 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1943 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1946 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1949 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1952 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1955 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1958 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1961 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1964 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1967 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1970 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1973 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1976 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1979 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1982 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1985 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1988 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1991 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1994 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1997 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2000 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2003 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2006 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2009 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2012 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2015 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2018 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2021 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2024 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2027 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2030 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2033 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2036 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2039 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2042 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2045 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2048 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2051 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2054 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2057 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2060 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2063 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2066 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2069 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2072 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2075 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2078 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2081 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2084 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2087 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2090 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2093 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2096 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2099 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2102 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2105 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2108 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2111 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2114 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2117 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2120 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2123 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2126 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2129 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2132 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2135 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2138 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2141 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2144 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2147 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2150 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2153 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2156 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2159 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2162 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2165 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2168 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2171 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2174 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2177 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2180 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2183 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2186 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2189 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2192 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2195 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2198 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2201 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2204 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2207 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2210 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2213 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2216 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2219 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2222 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2225 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2228 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2231 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2234 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2237 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2240 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2243 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2246 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2249 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2252 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2255 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2258 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2261 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2264 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2267 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2270 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2273 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2276 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2279 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2282 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2285 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2288 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2291 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2294 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2297 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2300 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2303 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2306 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2309 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2312 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2315 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2318 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2321 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2324 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2327 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2330 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2333 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2336 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2339 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2342 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2345 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2348 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2351 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2354 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2357 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2360 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2363 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2366 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2369 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2372 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2375 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2378 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2381 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2384 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2387 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2390 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2393 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2396 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2399 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2402 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2405 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2408 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2411 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2414 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2417 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2420 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2423 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2426 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2429 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2432 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2435 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2438 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2441 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2444 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2447 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2450 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2453 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2456 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2459 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2462 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2465 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2468 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2471 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2474 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2477 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2480 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2483 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2486 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2489 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2492 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2495 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2498 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2501 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2504 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2507 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2510 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2513 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2516 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2519 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2522 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2525 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2528 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2531 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2534 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2537 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2540 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2543 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2546 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2549 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2552 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2555 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2558 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2561 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2564 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2567 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2570 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2573 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2576 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2579 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2582 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2585 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2588 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2591 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2594 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2597 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2600 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2603 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2606 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2609 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2612 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2615 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2618 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2621 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2624 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2627 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2630 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2633 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2636 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2639 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2642 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2645 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2648 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2651 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2654 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2657 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2660 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2663 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2666 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2669 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2672 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2675 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2678 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2681 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2684 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2687 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2690 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2693 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2696 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2699 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2702 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2705 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2708 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2711 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2714 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2717 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2720 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2723 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2726 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2729 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2732 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2735 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2738 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2741 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2744 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2747 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2750 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2753 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2756 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2759 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2762 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2765 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2768 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2771 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2774 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2777 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2780 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2783 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2786 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2789 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2792 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2795 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2798 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2801 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2804 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2807 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2810 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2813 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2816 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2819 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2822 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2825 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2828 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2831 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2834 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2837 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2840 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2843 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2846 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2849 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2852 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2855 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2858 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2861 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2864 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2867 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2870 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2873 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2876 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2879 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2882 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2885 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2888 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2891 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2894 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2897 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2900 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2903 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2906 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2909 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2912 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2915 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2918 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2921 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2924 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2927 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2930 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2933 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2936 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2939 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2942 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2945 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2948 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2951 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2954 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2957 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2960 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2963 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2966 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2969 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2972 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2975 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2978 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2981 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2984 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2987 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2990 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2993 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2996 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 2999 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3002 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3005 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3008 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3011 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3014 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3017 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3020 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3023 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3026 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3029 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3032 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3035 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3038 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3041 96 1/2
C.N.R. 5 1/2% 3044 96 1/2
C.N.R

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien bat Maroons par 3 à 1

(Par X.-E. Narbonne)

Le Canadien a fait un pas de plus vers le championnat de la Ligue de Hockey Nationale hier soir en triomphant des Maroons de Montréal par un résultat de 3 à 1 dans une joute rapide, excitante et fort intéressante. Par cette victoire et l'échec subi par les Américains de New-York aux mains des Bruins à Boston le Bleu Blanc Rouge se trouve le seul en troisième position de la section canadienne avec un avantage de deux points sur les New-Yorkais.

Le Canadien a bien mérité sa victoire d'hier soir car il s'est affirmé supérieur à ses adversaires non seulement par son jeu mais également par son contrôle dans les moments critiques. Il ne suffit pas de se servir de ses jambes et de son bâton pour gagner une joute de hockey et les joueurs du Montréal l'ont appris hier soir, mais il faut également se servir de sa tête et contrôler ses nerfs. Les joueurs des Maroons se sont laissés emporter dans la première période lorsque le juge des buts Willie Brousseau accorda un point à Howie Morenz et après avoir protesté auprès de l'arbitre Mallinson, qui maintint la décision du juge des buts, les portecouleurs du Montréal cherchèrent à démolir leurs adversaires plutôt qu'à porter l'attention à la rondelle et ceci eut pour effet de leur faire perdre des chances d'égaliser ou de prendre l'avantage.

Morenz a mis le deuxième point au crédit du Canadien sur une passe de Joliat mais les joueurs adversaires prétendirent que le caoutchouc n'avait pas pénétré dans les filets de Kerr et que la rondelle avait frappé le poteau, mais l'arbitre n'hésita pas à accorder le point après avoir demandé des explications au juge des buts. Le point était sûrement bon car si la rondelle avait frappé le poteau les arbitres et les spectateurs auraient entendu un bruit sourd comme la chose se produisit à chaque fois que le caoutchouc touche la tige en fer et nous sommes convaincu que le coup a touché le fond du filet vers le haut des buts et que la rondelle, lancée avec une force extraordinaire, est sortie immédiatement sous la force du lancer.

Le Canadien a eu l'avantage du jeu dans tous les départements. Dans les buts George Hainsworth fut très solide et ses arrêts furent de toute beauté. En maintes occasions notre gardien dut faire des plongeon pour écarter des lancers et seul Hooley Smith réussit à placer le caoutchouc dans les buts du Canadien après que Larochelle eut enregistré le premier point sur une passe parfaite de Leduc, sept minutes après le commencement des hostilités.

Howie Morenz s'est mis en évidence hier soir en comptant deux points tandis que Joliat a brillé avec éclat par sa ruse et la façon dont il manie le bâton et qu'il se joue de l'adversaire. Pit Lépine a fait fonctionner son fameux crochet à la perfection et il a réussi à briser plusieurs attaques et à intercepter la rondelle en maintes circonstances. Larochelle, Gagnon et Georges Mantha ont été d'une aide précieuse et ont largement contribué à l'échec des Maroons tandis que sur la défense, Carson, Bourgeault, Sylvio Mantha et Leduc ont réussi à détourner la plupart des attaques des équipiers du président Strachan.

Pour les Maroons il faut reconnaître que Dave Kerr a eu une excellente tenue dans les filets et qu'il fut bien secondé par Lionel Conacher tandis que Hooley Smith était le pivot de l'attaque du Montréal. Robinson et Northcott ont aussi bien joué mais les autres joueurs ne paraissent pas aussi effectifs qu'à l'ordinaire.

La joute ne fut pas rude si nous faisons exception des quelques minutes qui suivirent le point enregistré par Morenz mais l'arbitre Mallinson a toujours eu un parfait contrôle du jeu et il a donné pleine et entière satisfaction et il en fut de même de Billy Bell, qui agissait comme juge du jeu. Le Canadien et les Maroons se maintinrent sur un pied d'égalité pour la coupe Kennedy et la joute du 14 mars décidera du championnat de notre ville.

Alignements et sommaire:

MAROOONS	CANADIEN
Kerr	but
Conacher	défense
Noble	défense
Smith	centre
Northcott	ailier
Ward	ailier
Subs: Maroons: Trotter, Robinson, Haynes, Duguid, Brydson, Wilcox, Wentworth et Kilrea.	Subs: Canadien: Leduc, Lépine, Larochelle, Gagnon, Harrington, Hart, G. Mantha, Bourgeault, Starr.
Arbitres: Mallinson; juge du jeu: Bell.	
1-Canadien: Leduc, Lépine, Larochelle, Gagnon, Harrington, Hart, G. Mantha, Bourgeault, Starr.	7.55
2-Maroons: Smith, Northcott, Carson, Noble, Kerr.	14.15
Punitions: Morenz, Northcott, Conacher.	15.35
3-Canadien: Leduc, Lépine, Larochelle, Gagnon, Harrington, Hart, G. Mantha, Bourgeault, Starr.	11.44
Punitions: Gagnon, Northcott, Leduc, Conacher, Trotter.	
4-Canadien: Leduc, Lépine, Larochelle, Gagnon, Harrington, Hart, G. Mantha, Bourgeault, Starr.	
Punitions: Gagnon, Northcott, Leduc, Conacher, Trotter.	
Aucun point, aucune punition.	

FORUM WILBANK 6131

CE SOIR A 8 H. 15

St-François-Xavier vs Royal

Enfants 25
Admission générale 35
Sièges de loges et promenade 35
Taxe comprise.

Chicago fait partie nulle avec Ottawa

Ottawa, 10.—Les Esperviers Noirs de Chicago et les Sénateurs d'Ottawa se sont rencontrés hier soir pour la dernière fois cette saison dans les séries de la Ligue de Hockey Nationale et ont fait partie nulle après dix minutes de jeu supplémentaire. La joute se terminant par un résultat de 3 à 3.

Les Sénateurs semblaient devoir sortir victorieux car au commencement de la troisième période les locaux menaient par un résultat de 3 à 0 mais un ralliement des visiteurs dans les dernières minutes du jeu permit aux hommes du major McLaughlin d'éviter l'échec alors que Jenkins, Cook et Burch réussirent à prendre Beveridge en défaut.

Les compteurs de la N. H. L.

Howie Morenz s'est classé parmi les sept meilleurs compteurs de la Ligue de Hockey Nationale, hier soir, en comptant deux points au cours de la joute Canadien-Montréal, au Forum.

Bill Cook mène toujours dans notre circuit professionnel, mais il est suivi de près par Paul Haynes, des Maroons, qui occupe la deuxième place avec deux points de moins tandis que Harvey Jackson vient en troisième position avec 38 points à son actif. Aurele Joliat de Baldy Northcott sont égaux en quatrième place, vient ensuite Bun Cook puis Johnny Gagnon et Howie Morenz.

Voici le classement des meilleurs compteurs à date:

	P. A. Tol.
W. Cook, Rangers	21 20 41
Haynes, Maroons	16 23 39
Jackson, Toronto	24 14 38
Northcott, Maroons	21 15 36
Joliat, Canadien	16 20 36
F. Cook, Rangers	22 13 35
Gagnon, Canadien	11 21 34
Morenz, Canadien	13 21 34

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE									
Section canadienne									
	J.	G.	P.	N.	P.	C.	F.		
Toronto	43	23	15	5	106	96	51		
Montréal	42	18	6	113	100	42			
Canadien	43	17	22	4	86	105	38		
Américains	43	13	20	10	77	101	36		
Ottawa	43	9	25	9	75	116	27		
Section américaine									
Détroit	43	22	15	6	103	90	52		
Boston	42	15	6	111	81	57			
Rangers	42	21	14	7	114	89	49		
Chicago	42	19	26	5	74	107	28		
LIGUE INTERNATIONALE									
London	41	23	15	6	99	50	58		
Buffalo	41	24	16	6	117	67	54		
Syracuse	43	24	16	6	136	117	52		
Windsor	42	15	21	6	85	115	36		
Détroit	39	16	15	7	102	94	39		
Cleveland	40	9	26	5	94	140	22		
LIGUE CANADO-AMERICAINE									
Philadelphia	40	22	11	7	116	80	53		
Providence	39	22	13	4	105	92	48		
Boston	38	16	15	7	102	94	39		
New Haven	38	13	22	3	77	105	29		
Québec	39	11	23	5	87	116	27		

Académie Roussin

Le club de l'Académie Roussin avait le plaisir de recevoir mardi dernier l'Intrepide du Mt-St-Antoine. Malgré une température plutôt douce la glace était vive et les équipiers de l'Académie se promettaient une belle joute, car ils connaissent bien la force de leurs adversaires.

En effet, l'Intrepide est une fière équipe. Grâce à leur merveilleux jeu d'ensemble ses avant portèrent le désarroi dans le camp des locaux tandis que ses défenses formaient un mur infranchissable. Les visiteurs enlevèrent la décision par le score de 7 à 3. C'est la plus étonnante défaite que l'Académie Roussin ait subie cette année.

Gaston Senecal, le gardien de l'Académie, a été le meilleur homme de son équipe et il a fait des arrêts prodigieux mais la défense ne lui a pas suffisamment bloqué les adversaires. Mardi prochain, l'Académie rendra visite à l'Intrepide.

Le 26 février le Junior recevait le Northern Rangers et le battait par 4 à 3, tandis que le Senior triomphait de la Laiterie du Mile-End par 3 à 2.

Dimanche dernier, pour une bonne raison sans doute, le Vincent Batterie et le St-Laurent Ind. n'ont point rempli leur engagement. Les collègues se virent obligés de lutter contre leurs aînés. Les vieux enfilèrent deux points et les jeunes se contentèrent de 1. La partie fut jouée sur une belle glace. Le Junior excellait dans le jeu défensif. Le Senior se fiant à sa vitesse ne craignait pas d'ouvrir le jeu.

Les Rangers ont raison du Détroit

New-York, 10.—Les Rangers de New-York ont eu raison des meneurs de la section américaine de la Ligue de Hockey Nationale, hier soir, alors que les hommes de Lester Patrick ont vaincu les Ailes Rouges de Jack Adams, par un résultat de 3 à 2, dans la dernière partie des séries régulières, entre ces deux équipes. Le Détroit n'a plus qu'un avantage de deux points sur les Bruins et un de plus sur les Rangers, qui occupent la troisième position. Le joute entre ces deux équipes fut rapide, intéressante et exempte de rudesse, mais les punitions, pour infractions mineures, ont été assez nombreuses du côté des visiteurs, et c'est ce qui a causé l'échec du Détroit.

Alignements et sommaire:

RANGERS	DETROIT
Altenhead	but
E. Seibert	défense
Johnson	défense
Boucher	centre
Burke	ailier
W. Cook	ailier
F. Cook	ailier
Subs: Rangers: Somers, A. Seibert, Dillon, Murdoch, Asmundson, Pettigrew, Heller et Brennan.	Subs: Detroit: Aurie, Hay, Goldsworthy, Sorrell, Voss, Lewis, Moffatt, Gallagher et Buewell.
Arbitres: Daigneault et French.	
1-Rangers: Seibert, Johnson, Goldsworthy, Earl Seibert.	10.40
Punitions: Johnson, Goldsworthy, Earl Seibert.	
2-Détroit: Sorrell, Murdoch, Pettigrew, Heller.	6.48
3-Détroit: Sorrell, Murdoch, Pettigrew, Heller.	10.37
4-Rangers: W. Cook, F. Cook, E. Seibert.	19.45
Punitions: F. Cook, E. Seibert.	
5-Rangers: Dillon, Murdoch, Pettigrew, Heller.	9.10
Punitions: Dillon, Murdoch, Pettigrew, Heller.	

La première est annulée

Québec, 10.—Dans la première partie de détail pour le championnat intermédiaire de la province de Québec, jouée hier soir, en cette ville, les clubs La Tuque et Québec ont fait joute nulle de 1 à 1. Ces deux clubs se rencontreront dans la joute décisive dimanche prochain à La Tuque.

Alignements et sommaire:

LATUQUE	GRANITE
Boluec	but
Hanrahan	défense
Montgrain	défense
Brathwaite	centre
S. Lajoie	ailier
Gendie	ailier
Subs: LaTuque: Lapointe, Wilkins, R. Lajoie, Rioux.	Subs: Granite: Nadeau, O'Connell, Duffy, Quinn et Murphy.
Arbitre: Léo Heffernan, Montréal.	
1-Granite: O'Connell, Quinn et Hanrahan.	10.30
Punitions: Hanrahan et Nadeau.	
2-Granite: O'Connell, Quinn et Hanrahan.	12.28
Punitions: O'Connell, Quinn et Hanrahan.	
3-LaTuque: Lapointe, Wilkins, R. Lajoie, Rioux.	
4-LaTuque: Lapointe, Wilkins, R. Lajoie, Rioux.	
Punitions: aucune.	

St-François contre Royals

Les clubs Saint-François-Xavier, champion de la Ligue Mont-Royal, et Royals, qui a remporté les honneurs du groupe senior, du Forum, se rencontreront ce soir dans la première partie de détail pour le championnat senior de la province de Québec. La deuxième partie aura lieu dimanche prochain, à l'Arena Mont-Royal et le total des points dans les deux joutes décidera de la victoire. Le vainqueur de la série qui commencera ce soir au Forum, aura à faire face au champion intermédiaire et le gagnant représentera la province de Québec dans les séries de la coupe Allan.

Les équipes aux prises ce soir se composeront des joueurs suivants:

ST-F-Xavier: 1 Gagnon but, 2 Coulter 12, 3 Gervais défense, 4 McKenzie 2, 5 Mongeon défense, 6 Massey 3, 7 Valois centre, 8 Neville 7, 9 Baril aile, 10 Delahey 6, 11 St-Jean aile, 12 St-Germain 16, 13 St-F-Xavier: 11 Watson, 16 Archambault, 8 Bourgoin, 5 Easton, 14 Armand, 12 Beauchamp, 10 Joliat, 11 Wilson, 8 MacQuisten, 10 J. Kelly, 5 P. Kelly. Arbitres: Sauvé et Bell.

Jean Pusie avec Rangers

New-York, 10.—Jean Pusie, ancien joueur de la Ligue Canado-Américaine et actuellement avec le Vancouver, de la Ligue de l'Ouest du Canada, portera l'uniforme des Rangers la saison prochaine. Cette nouvelle a été annoncée hier par le général Lester Patrick.

Pusie, qui est un joueur de défense, fait excellente impression l'Ouest et Lester Patrick croit avoir fait une excellente acquisition en obtenant la signature de ce joueur, qui fut autrefois avec le Canadien.

Séance de lutte au Beauchesne

Voici le programme de lutte, ce soir à 8 h. 30, au gymnase Beauchesne, 1114 rue Beaubien est, près Christophe-Colomb.

20 minutes: Jack Larouche, 165 lbs, vs Stanley Cordash, 168 lbs.

30 minutes: Roger Sauvageau, 156 lbs, vs Bob Currie, 152 lbs.

45 minutes: Lucien Grégoire, 141 lbs, vs Armand Courville, 140 lbs.

2 dans 3 à finir: J.-B. Paradis, 165 lbs, vs Aurel Lebel, 167 lbs.

Joutes remises

Détroit, 10.—La joute de hockey qui devait avoir lieu hier soir entre les Olympiques et les Indiens de Cleveland, de la Ligue Internationale, a été contremandée hier soir, à cause de la rareté de l'argent causée par la fermeture des banques. La partie de samedi soir, à Cleveland, est également remise à plus tard.

Américains vaincus par les Bruins

Boston, 10.—Les Bruins de Boston ont réussi à passer en deuxième position dans la course au championnat de la section américaine de la Ligue de Hockey Nationale en triomphant des Américains de New-York par un résultat de 4 à 2 en présence de 8,000 personnes, la plus malheureuse assistance encore vue en cette ville cette saison.

Dit Clapper a été le héros de la partie d'hier car l'ailier de droite des locaux a réussi à compter trois points au cours de cette rencontre et deux à la première période et un autre à la manche finale.

Trente secondes après le commencement des hostilités Johnny Sheppard a compté le premier point de la partie avec le concours de Himes et Brydge et ce trio également participé au deuxième point des visiteurs au milieu de la troisième période. Le deuxième point des Bruins a été compté par Regan, joueur de défense des Américains, qui a poussé la rondelle dans les buts de Worters alors qu'il cherchait à éviter un lancer de Stewart.

Alignements et sommaire:

BOSTON	AMERICAINS
Thompson	but
Smith	défense
Shore	défense
Barry	centre
Beattie	ailier
Clapper	ailier
Subs: Boston: Stewart, Lam, Ripley, Chapman, Oliver, Hextemer, Owen, Hitchman, Galbraith.	Subs: New-York: Ayres, Dutkowski, Jackson, Kuhn, Klein, Burke, Regan, Patterson, Starr, McVeigh.
Arbitres: Rodden et Smith.	
1-New-York: Sheppard, Himes, Brydge.	10.22
2-Boston: Clapper, Himes, Brydge.	11.42
3-Boston: Clapper, Himes, Brydge.	11.42
4-Boston: Clapper, Himes, Brydge.	16.08
Punitions: Dutton 2, une de 10 min. et Lamb 2.	
5-New-York: Sheppard, Himes, Brydge.	10.56
6-Boston: Clapper, Himes, Brydge.	16.30
Punitions: Smith, Brydge.	
Aucun point, aucune punition.	

Nouvelles intéressantes aux amateurs de sports

NOUVEAU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Quel que soit le genre de sport qui vous intéresse, vous pouvez maintenant obtenir tout renseignement désiré par l'entremise du Nouveau Service de Renseignements Sportifs, institué par la Brasserie Dow, sous la direction de "Mademoiselle Dow".

Voici un tribunal auquel vous pouvez soumettre vos différends; vos discussions seront réglées, les annales sportives citées, les règlements de jeu embarrassants expliqués, les raisons vous seront données pour telle et telle décision d'un arbitre, etc., etc. Le tout sous la direction de "Mademoiselle Dow".

Vous n'avez plus besoin d'être dans le doute au sujet d'une question sportive quelconque, car ce nouveau service Dow vous donne des informations absolument authentiques ne permettant plus d'équivoques.

Envoyez votre question au Service de Renseignements Sportifs de "Mademoiselle Dow" ou elle sera accueillie avec plaisir. La brasserie Dow a institué ce nouveau service dans le but de fournir les renseignements précis que les gens ont de la difficulté à se procurer.

On espère que ce service sera bien apprécié du public, de la part de l'amateur momentané comme de l'enthousiaste constant, car tout le monde a parfois le besoin de faire résoudre un problème discuté qui se présente assez fréquemment dans le monde sportif.

Ecoutez à la radio les questions et les réponses qui seront données à la diffusion de "Mademoiselle Dow" tous les lundis, mercredis et vendredis à 7 h. 30 p.m., du poste CKAC.

Voyez les annonces Dow créées particulièrement aux renseignements sportifs. Écrivez au casier postal numéro 22, si une question sportive vous embarrasse.

Browning bat Joe Malciwicz

Toronto, 10.—Jim Browning, qui a vaincu Strangler Lewis tout récemment et qui est reconnu comme champion du monde à la lutte libre par l'Etat de New-York, est sorti victorieux de Joe Malciwicz hier soir dans un match limité à deux heures. Browning a pris l'unique chute du match en une heure et dix-neuf minutes grâce à sa prise favorite qui est le ciseau-tourbillon.

A LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE FRAIS FUNÉRAIRES

MM. L.-Eugène Courtois et Joseph Courtois, qui viennent d'être élus respectivement président et secrétaire-trésorier de la Société Coopérative de Frais Funéraires.

Le billard au LaFontaine

Voici le résultat de la partie jouée hier soir: Delvica Allard 250, J.-A. Marchessault, 172.

Position des concurrents à date: Parties de gagnées et de perdues:

	G.	P.
C. Allard	3	0
J.-D. Quinn	3	1
A. Allard	3	2
N. De Tilly	3	2
E. Pelletier	2	2
J.-H. Bernier	3	3
T. Viau	1	4
J.-A. Marchessault	1	5

Les parties de ce soir: 7 heures 30: C. Allard contre Eugene Pelletier; 9 heures: J.-D. Quinn contre J.-A. Marchessault.

M. Laferté répond à M. Pouliot

Le sort des colons de Témiscouata

Québec, 10.—M. Hector Laferté, a fait la déclaration suivante hier à l'Assemblée législative: "Avant d'aller en subsidie, je me lève non pas sur une question de privilège, mais pour discuter sur un sujet d'intérêt public, comme m'y autorise l'article 322 du Règlement de l'Assemblée législative."

"Voici ce dont il s'agit: dernièrement, à la Chambre des Communes, le député de Témiscouata, M. J.-F. Pouliot, a cru devoir s'apitoyer sur le sort des colons que nous avons établis dans cette province et particulièrement dans son comté. Il est même allé jusqu'à prétendre que dans Témiscouata les nouveaux colons ont été réduits, l'été dernier, à se nourrir d'herbes et de racines, et que dans une autre partie de la province on les a logés dans une bicoque, où hommes, femmes et enfants, la plupart étrangers les uns aux autres, devaient vivre ensemble dans des conditions tout à fait déplorables."

"Je crois devoir défendre ma province et mes compatriotes contre de telles accusations."

"Je ne sais réellement pas où M. Pouliot a pris ses renseignements, mais je tiens à déclarer de mon siège qu'ils ne sont pas véridiques, et que même si quelques cas isolés de misère avaient pu se produire, nous n'en serions aucunement responsables."

"Libre à l'hon. député de faire les commentaires que bon lui semblera sur n'importe quelle question publique; et quant à moi personnellement, je n'aurais pas relevé cet incident, mais malheureusement il a fait le tour de la presse et les journaux d'Ontario, entre autres, après ces déclarations, en ont fait grand état et la réputation de notre province est mise en cause."

"Je tiens donc à protester et à dire que nos gens sont loin d'avoir souffert comme on le prétend. C'est tellement le cas que M. l'abbé Bilodeau a cru devoir réfuter avec énergie les avancés du député de Témiscouata et que M. J.-E. Lafort, représentant des chemins de fer de l'Etat, a fait la même chose dans un article adressé à plusieurs journaux."

"Je me permettrai, pour ma part, de citer le témoignage du missionnaire-colonisateur de Témiscouata, M. l'abbé Léo-Pierre Bernier, témoignage que l'on trouve dans le rapport de mon département, à la page 126."

Parlant du comté de Témiscouata, M. l'abbé Bernier s'exprime comme suit: "Comme résultat pratique, quatre nouvelles paroisses, qui ont leur prêtre résident, ont été fondées: Auclair (Saint-Émile), Biencourt, (La Nativité de Marie), Robinson, (Saint-Jean de la Lande), et Saint-Ézélar de la Petite-Rivière-Blanche; deux missions: Lejeune et le Lac-des-Aigles; et cinq paroisses plus âgées ont reçu des renforts considérables. Saint-Benoît-Abbé, Saint-Eusèbe, Les Etroits, Squate et Saint-Juste du Lac."

"Un tel développement dans un laps de temps aussi court est inouï dans les annales de la colonisation de notre comté et peut-être de la province, grâce à la politique bienfaisante du retour à la terre que notre département a préconisée, grâce aux secours qui ont été donnés sous diverses formes, principalement par les travaux d'ouverture de chemins, les secours directs, les primes spéciales, les charités, la distribution des graines de semence et les octrois accordés aux traversiers en faveur des colons placés au delà du lac Témiscouata."

Encore une fois, je n'ai aucune animosité quelconque contre Monsieur Pouliot, je n'ai jamais eu de difficultés avec lui et je serais réellement étonné qu'il m'en voult personnellement, mais j'ai cru devoir protester comme il convient contre ces accusations erronées et pour revendiquer aux yeux des autres provinces la réputation de la vieille province de Québec, et je le fais dans les circonstances avec le plus de modération possible."

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Vendredi, 10 mars L'Heure provinciale

Les huit lauréats de l'Action intellectuelle

Ce sont: MM. Harry Bernard, Jean Bruchési, Pierre Daviault, Gérard Tremblay, Esdras Minville, Paul-Edouard Gagnon, le R. P. Patrice Robert, O. F. M., et Mme Marie-Antoinette Grégoire-Coupal

Le R. P. Louis Lalande, S. J., préside le couronnement, à la Palestre Nationale, et remercie le conférencier, M. Maurice Dupré

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a couronné hier soir les huit lauréats du concours de ses Prix d'Action intellectuelle. M. Harry Bernard, directeur de l'Action nationale, a obtenu de nouveau le prix de littérature et s'est vu couronner pour la septième fois. Les autres lauréats sont Mme Marie-Antoinette Grégoire-Coupal, MM. Jean Bruchési, Pierre Daviault et Gérard Tremblay, le R. P. Patrice Robert, O. F. M., MM. Esdras Minville et Paul-Edouard Gagnon. Le nom de M. Esdras Minville fut particulièrement acclamé par l'assistance, réunie au théâtre de la Palestre Nationale.

Le président général de l'A. C. J. C., M. le notaire Lionel Leroux, qui a donné lecture des verdicts des jurys, a exprimé le désir de voir les lauréats se présenter de nouveau devant le jury. Il a ajouté cependant que la consigne est plus sévère dans le cas de ceux qui ont déjà été couronnés: Noblesse oblige!

C'est M. Maurice Dupré, solliciteur-général dans le cabinet fédéral, qui a donné la conférence traditionnelle. M. Dupré a fait l'apologie de la politique et des hommes politiques. Il a déploré le fait que l'on cherche à rapetisser tous les nôtres qui ont réussi en politique et il s'est demandé si les conséquences de ces démolitions ne pèsent pas sur la collectivité. Il a affirmé qu'aucun des ministres que nous avons eus à Ottawa en ces dernières années, qu'ils fussent bleus ou rouges, n'ont trahi la race ni en gros ni en détail. Il a aussi déclaré que l'action intellectuelle ne peut se désintéresser de la politique parce qu'il serait déplorable que la politique ne compte plus d'hommes supérieurs. M. Dupré a aussi parlé du problème du français en insistant sur la façon dont il se pose à Ottawa.

C'est le vice-président de l'A. C. J. C., M. Rodolphe Godin, qui a présenté le conférencier en rappelant qu'il est un ancien de l'A. C. J. C. et qu'il fut même président de l'Union régionale de Québec. Le R. P. Louis Lalande, S. J., qui avait accepté la présidence d'honneur de la soirée, a trouvé quelques phrases spirituelles pour remercier M. Dupré.

M. Bernard Vinet, baryton, a chanté quelques pièces, accompagnées au piano par Mlle Jeanne Servière.

Les lauréats

Harry Bernard

Prix de littérature, \$100.00, offert par le journal la Presse. Jury: M. le chanoine Emile Chartier, le R. P. Louis Lalande, S. J., M. le juge Edouard Fabre-Surveys, M. Gustave Beaudoin, notaire, M. Hermas Bastien. Ouvrage primé: *Dolores*.

Marie-Antoinette Grégoire-Coupal

Prix de narration française, \$100, offert par M. l'abbé Adélaïde Desrosiers, M. L. N. Messier et la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec. Jury: M. l'abbé Henri Jasmin, le R. F. Robert, des E. C., Dr Joseph Gauvreau, M. Oswald Mayrand, journaliste, M. Adélaïde Leduc, avocat. Ouvrage primé: *Le sanglot sous les rires*.

Pierre Daviault

Prix de critique littéraire et de critique d'art, \$100, offert par le comité central de l'A. C. J. C. Jury: M. Olivier Maurault, P. S. S., M. Hector Filiatrault, P. S. S., M. J.-B. Lacombe, M. Arthur Laurendeau, M. Frédéric Pelletier, critique musical. Ouvrage primé: *L'expression usée en traduction*.

R. P. Patrice Robert, O. F. M.

Prix de littérature et sciences religieuses, \$100, offert par M. Ro-

M. Maurice Dupré

Comme toute autre action, l'action intellectuelle doit tendre à un but, dit M. Dupré. Nous sommes un peuple minoritaire et nous le resterons probablement longtemps; nous ne comptons que trois ou quatre pour cent de la population du continent. Nous avons éternellement à nous défendre, pas toujours contre la malice des hommes, mais plus souvent contre la force des choses. Les circonstances parfois tragiques de notre survie ne nous ont pas permis de consacrer nos énergies à amasser de l'or. D'autres qui n'avaient ni colonie ni défricheur sont venus qui ont moissonné ce qu'ils n'avaient pas semé. Et ce sont les mêmes circonstances qui nous ont empêchées de rechercher la culture intellectuelle.

Après avoir évoqué avec émotion le mouvement de réveil d'il y a vingt ans, avec Bourassa, Asselin, Lavigne, Héroux, Fournier, Errol Bouchette, Monk et Lamarche, qui

fut quelque chose de beau et de vivifiant pour ceux qui l'ont vécu. M. Dupré se demande si, après une période de recueillement, notre peuple n'est pas à la veille de l'action définitive. M. Thomas Chapais exprimait récemment du regret à la pensée que ses années sont comptées et qu'ainsi il ne lui sera pas donné de voir tout ce que les prochaines années vont apporter à notre peuple. Et il semble que tout cela fait déjà plus que de se dessiner. Nous pouvons constater un regain d'activité dans la littérature, dans les arts, dans les oeuvres sociales.

L'action intellectuelle doit être considérée aujourd'hui comme notre premier moyen de défense et de relèvement. Minorité pauvre, il nous faut garder ou reprendre cette supériorité intellectuelle qui devrait être l'apanage de notre sang et de notre culture.

M. Dupré s'arrête ici pour dire qu'il sait que ses auditeurs sont tentés de lui lancer une question et de lui demander si le sens du spirituel ne manque pas aux politiques. Il veut répondre à cette question. Les hommes politiques ont assez de bon sens et d'humilité chrétienne pour savoir qu'ils sont faillibles, mais ils ne sont pas prêts à accepter la culpabilité de tous les péchés dont on les charge d'ordinaire. Il existe chez nous une tendance à rapetisser tous ceux qui réussissent dans la vie publique. Mais les conséquences de ces démolitions ne pèsent-elles pas sur la collectivité tout entière?

Les trois ou quatre ministres qui représentent l'élément canadien-français dans le cabinet fédéral ont beaucoup plus de responsabilité que les autres ministres parce qu'ils ont à défendre les intérêts de toute une race. Et chacune des attaques dirigées contre l'un de nous amoindrit notre prestige commun. Aucun des ministres canadiens-français qui sont passés à Ottawa en ces dernières années, qu'ils fussent bleus ou rouges, n'a jamais trahi sa race ni en gros ni en détail.

L'action intellectuelle ne peut pas se désintéresser de la politique. Il serait déplorable que la politique ne compte plus d'hommes supérieurs parce que l'injustice et l'ingratitude les auraient tous dégoûtés. Notre régime politique n'est pas idéal, mais il est satisfaisant. Les deux vices partis, à tout prendre, n'ont pas démerité. L'important, c'est que nos droits soient sauvegardés et il le sont, même si dans la pratique administrative quotidienne il se présente des cas embarrassants.

Il ne faut pas déprécier la politique. Il n'est peut-être pas de politique où l'on sente plus vivement l'aiguillon du devoir. On ne peut pas se passer de la politique. Ce sont les politiques qui peuvent réaliser les théories des économistes et des sociologues.

Les écrivains et les artistes ont aussi besoin de l'Etat. Même n'est pas un vain mot.

Il faut orienter des jeunes gens de valeur vers la politique afin que nous ne soyons pas représentés par des médiocrités. Nous serons respectés dans la mesure où nos représentants seront respectables.

Parlant ensuite de la question du français, M. Dupré déclare qu'il est convaincu que l'article 133 du pacte confédératif prévoyait la monnaie bilingue. Il croit même que nous aurions droit à la monnaie bilingue même sans l'article 133. Il termine en rappelant un article où M. Omer Héroux parle de la lutte pour l'épuration de notre langue et de son emploi par nous-mêmes. Les blessures que notre langue a reçues au cours des longues luttes que nous avons dû livrer, dit M. Dupré, sont des blessures glorieuses, mais ce n'est pas une raison pour ne pas les soigner.

L'intronisation de S. E. Mgr Melanson

Gravelbourg, Sask., 10 — L'intronisation de S. E. Mgr Arthur Melanson, deuxième évêque de Gravelbourg, a eu lieu hier au cours d'une éclatante cérémonie à la cathédrale.

Son Excellence est arrivée à Gravelbourg hier après-midi venant de Regina et la cérémonie de son intronisation s'est immédiatement déroulée. A son arrivée à la cathédrale on remarquait environ 1500 personnes. Trois archevêques étaient présents à la cérémonie: Leurs Excellences NN. SS. Sinnott, de Winnipeg, H. J. O'Leary, d'Edmonton, et J. C. McGuigan, de Regina.

Mgr Camille Roy à Lille

Lille, 10 — Mgr Camille Roy est venu faire une visite à l'Université catholique de Lille hier et il a prononcé sous les auspices de l'Ecole sociale des sciences politiques une conférence au cours de laquelle il a déclaré que les Canadiens français désirent tout d'abord être des Canadiens et constituer un peuple de langue française susceptible de contribuer par ses qualités raciales à la haute valeur spirituelle de la nation canadienne. En terminant il a déclaré que la vocation des Canadiens français est d'infiltrer les idées spirituelles françaises dans la vie américaine.

Veillée d'armes à l'église Notre-Dame

Une veillée d'armes aura lieu à l'église Notre-Dame de Montréal, le mardi soir, 21 mars, à 8 heures. M. Benoît Poirier, organisateur de Notre-Dame, donnera un régal. M. l'abbé Tricot, prédicateur de la station quadragesimale, fera une causerie destinée aux collaborateurs de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises. Les cartes seront remises, à l'assemblée de la Fédération, qui aura lieu à l'hôtel Windsor, (chambre 32), le samedi après-midi, 11 mars, à 3 heures, aux présidents et présidents des arrondissements, qui voudront bien en faire la distribution parmi leurs collaborateurs et collaboratrices.

La ville de Québec...

(Suite de la page quatre)

M. Taschereau: L'on se méprend. MM. Beaudry et Lefebvre, de la G. S. P., ont fait une étude des taux, mais pas une enquête. Ils sont à notre disposition.

M. Jos. Samson: Je suis l'un des signataires du contrat de la ville de Québec et de la *Quebec Power*. La compagnie devait diminuer ses taux graduellement. Les conditions ne sont plus acceptables. Les citoyens de Québec doivent avoir le droit de municipaliser.

M. Lavigne répond alors à M. Francoeur que l'ingénieur de la ville, M. Hamel, a retenu les services de MM. Ross et Surveys pour faire l'enquête dont il était question plus haut.

M. J.-N. Francoeur: Ainsi vous ne savez ce qu'il vous en coûtera? M. Lavigne: Pas plus que nous le savons en confiant une cause à un avocat.

M. Duplessis: Il convient de faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une question de politique. La présence de M. Lapointe, le Canadien français peut-être le plus éminent dans la politique présentement, et un article de M. Olivier Asselin, rédacteur en chef du *Canada*, disant qu'il est temps de se débarrasser de certaines compagnies et qu'une ville devrait avoir le droit de traiter d'égal à égal, disent clairement qu'il ne s'agit pas d'une affaire de libéraux ou de conservateurs.

M. Lucien Cannon

M. Cannon: Je suis de l'avis de M. Duplessis, il ne s'agit pas ici d'une question politique. Je crois que M. Lapointe n'a apporté aucune raison nouvelle de vous faire changer d'avis avec l'an dernier. Depuis la session de 1932, la discussion a continué dans le public. Je ne veux pas contester à Québec ses droits. Je veux tout simplement répéter qu'il ne s'agit que d'un débat académique, inutile.

M. Duplessis: Soutenez-vous que M. Lapointe vient faire ici un débat inutile? M. Cannon: Je m'en tiens à ma première expression: débat académique.

L'an dernier, poursuit M. Cannon, M. Taschereau nous demandait d'en venir à une entente. Le 15 juin, le *Quebec Power* a demandé à la ville si elle était disposée à entamer des négociations. M. le maire a répondu qu'elle est désireuse de régler la question. Le 5 juillet, M. Julian C. Smith, président de la compagnie, se présentait devant le comité administratif et le conseil et exposait la situation de la compagnie, proposant une réduction graduelle des taux. M. Lapointe a fait des comparaisons avec les autres villes. Il en a conclu que les taux de Québec étaient avantageux. Si l'on tient compte des avantages spéciaux. Nous soutenons que notre proposition est raisonnable et que la ville de Québec, qui est à la faire étudier, la trouvera acceptable. Les négociations se poursuivent. Est-ce le temps d'accepter cette clause? Est-ce que cette attitude rapprocherait les deux parties en présence?

M. Duplessis: Les ingénieurs ne sont pas en train d'étudier si nous devons accepter le droit de municipalisation, mais si la municipalisation sera avantageuse.

M. Cannon: La décision de la Chambre influencera les négociations.

M. J. N. Francoeur: Comment se fait-il que les commissaires n'aient pu faire rapport pour ce débat?

M. Lavigne: Le *Quebec Power* a mis de la bonne volonté, mais de la lenteur.

Ici s'amorce la question de savoir si la ville est obligée d'avertir d'ici le mois d'août du renouvellement du contrat. MM. Lapointe et Cannon pensent que non.

M. Drole: Pourquoi s'éterniser? Nous voulons avoir le droit de ne pas être les esclaves du *Quebec Power* et prendre nos précautions assez tôt pour ne pas être obligés d'acheter ses vieilleseries.

M. Cannon: Nous en sommes à un point où l'agitation devient alarmante.

M. Duplessis: En 1929, le gouvernement fédéral s'est fait réserver le droit d'acheter un poste de radiophonie afin de pouvoir obtenir de meilleures conditions au cas où il voudrait en acheter un, alléguant que le vendeur serait moins exigeant, sachant que le gouvernement n'est pas obligé de le faire, mais peut s'en construire un. C'est ce que Québec demande.

M. L.-A. Taschereau: Et vous étiez contre!

M. Duplessis: Pardon! J'ai soutenu que la radiophonie relevait du fédéral, et le Conseil privé m'a donné raison.

M. Cannon propose alors l'ajournement de la discussion de cette clause jusqu'à la production du rapport des ingénieurs. Ce serait autrement compromettre l'existence de la compagnie. Au lieu de souffler sur le feu, il faut l'éteindre. Nous avons un capital de 30 millions de dollars engagé dans la compagnie et les porteurs de débentures ont droit à la protection. C'est facile de soulever le peuple avec une question comme celle-là. Les agitateurs n'ont qu'à dire que les consommateurs paient trop cher.

Des voix: C'est vrai, c'est vrai! M. Duplessis: Quels agitateurs? M. Cannon répond que M. Duplessis les connaît aussi bien que lui.

M. Osear Drouin: On dit que la compagnie est en mauvaises affaires. J'ai en mains le dernier rapport. La compagnie a fait plus de trois millions de revenus et la-dessus son profit net dépasse le million. C'est pas si mal.

M. Cannon: Ça prouve que la compagnie est bien administrée.

M. Lapointe: Et que les contribuables ne paient pas cher?

M. Cannon revient à son argument et soutient que le problème est un problème de technique et que le comité doit attendre le rapport des experts.

M. Duplessis: Nous sommes appelés à accorder le droit de municipaliser.

M. Gosselin, échevin: Le conseil a décidé de demander le droit de

65

e

DUPUIS

célèbre son

ANNIVERSAIRE

par une série de grandes ventes commençant

LUNDI 13 MARS

Cette année plus que jamais notre vente anniversaire est de première importance pour la population de Montréal et de la province, alors que l'économie occupe la première place dans nos pensées.

La vente anniversaire de Dupuis est l'événement économique par excellence. Tous les rayons du magasin y prennent part et chacun contribue à combler les désirs de nos clients.

Les succès des années passées nous ont encouragés à nous préparer pour cet événement sur une plus grande échelle que jamais, et les conditions exceptionnelles du marché nous ont permis d'obtenir les meilleures aubaines dans notre histoire.

Des semaines d'activité fébrile ont précédé l'annonce de ce 65ème anniversaire, et maintenant nos préparatifs sont terminés, nous sommes prêts à recevoir les foules qui envahiront nos magasins lundi matin. Nos marchandises ont été choisies avec soin et les prix ont été marqués non pas en vue de faire des profits, mais pour démontrer une fois de plus que c'est encore chez Dupuis que l'on trouve les meilleures aubaines.

Cette vente coïncide avec le début d'une nouvelle saison, laquelle occasionne des achats nécessaires pour tous les membres de la famille ainsi que pour le foyer.

C'est pourquoi l'on viendra de partout assister à cet événement qui n'a pas de parallèle durant l'année.

Tous les moyens de transport, chemins de fer, autobus, tramways, autos, seront mis à contribution pour amener les foules chez Dupuis lundi.

Nous rembourserons le passage en chemin de fer à nos clients de la province, d'après une cédule d'achats qui sera publiée demain. Il y aura aussi des autos pouvant contenir plusieurs personnes pour transporter gratuitement nos clients de la ville à nos magasins.

Grâce à la coopération de la compagnie, le service des tramways sera aussi augmenté afin de faciliter le transport des milliers de clients qui se dirigeront vers nos magasins lundi.

DU NOUVEAU

Afin de rappeler à nos clients d'une manière pittoresque les origines de notre maison, nous avons fait confectionner plusieurs robes d'après la mode du siècle dernier; ces robes seront portées par des demoiselles de notre personnel dans différents rayons du magasin. Venez voir et admirez ces toilettes du passé. Elles sauront certainement vous intéresser.

VOYEZ notre page d'annonces dans ce journal samedi, venez admirer nos vitrines... et soyez ici dès 9 heures lundi matin pour mieux profiter d'une aussi grande vente. Il y aura des surprises dans tous les rayons.

PLateau 5151

Dupuis Frères

Albert Dupuis, président.
L.-J. Dugal, p. g. d. dir. géral. Armand Dupuis, sec. trés.

VOYAGE DE LUXE A UN PRIX D'AUBAINE

NEW-YORK et BERMUDES

A PAQUES et les ENSOLEILLES

3 jours — Durée totale 10 jours — 3 jours

Accompagné d'un courrier délégué du "DEVOIR"

Tous frais compris \$150. en argent canadien

De New-York et retour. Prix spécial en argent ca- \$105 nadien

Cabine et chambre à N.-Y. et aux Bermudes — Seul — \$15 Supplément

DEPART DE MONTREAL LE 14 AVRIL — RETOUR LE 25 AVRIL

(Ceux pour qui cette date est trop hâtive peuvent quitter Montréal jusqu'au 16 avril au soir et faire le voyage complet aux Bermudes).

TOUT DE PREMIERE CLASSE

Pullman, chambrette à deux — Hôtel au Times Square à New-York, chambre avec bain, à deux — Visite complète de New-York en autocar.

Traversées: Cabine extérieure à deux avec douche et toilette — inauguration du somptueux "Queen of Bermuda". — Aux Bermudes: — Hôtel select, plage et golf privés, chambre à deux — Visites de l'île — TOUS LES REPAS (sauf à New-York) — Tous transferts aux arrivées et départs.

S'inscrire tôt — le groupe est limité à 25.

Le Devoir — Voyages

430 Notre-Dame est — Montréal.

municipaliser. Les experts étudient si nous aurons avantage à municipaliser au cas où la compagnie ne serait pas raisonnable.

M. Cohen, président du comité, annonce que le débat est ajourné à jeudi prochain.

Débat universitaire

Ce soir à l'auditorium du Plateau, sous la présidence de M. Eugène Barbeau, débat universitaire entre MM. Henri-Paul Lemay, Bernard Lebel, Gérard Delage et Alban Flamand, sur le sujet suivant: "Les fréquentations d'un étudiant doivent-elles être sérieuses?"

Mgr Piette, le maire Rinfret et le Dr Albert Lesage composeront le jury.

Association conservatrice de Montréal

Au déjeuner-causerie de demain midi, à 1 heure, au Viger, M. William Bell, député de Hamilton, et M. John Sullivan, député de Ste-Anne, adresseront la parole.

Pour augmenter le nombre des juges

M. Taschereau suggère la nomination de trois juges additionnels à la Cour supérieure de Montréal et que trois juges de la Cour de circuit de Montréal puissent siéger en Cour supérieure.

Québec, 10. — Pour diminuer la congestion qui existe actuellement en Cour supérieure à Montréal, M. L.-A. Taschereau présente deux projets de loi pour augmenter le nombre des juges de la Cour supérieure, si le ministre de la Justice du Canada veut y consentir.

Ces deux bills amendent la loi des Cours de justice relativement à la Cour supérieure et à la Cour de circuit du district de Montréal.

Le premier projet de loi suggère la nomination de trois juges additionnels pour la Cour supérieure de Montréal, si c'est le bon plaisir du ministre de la Justice et, par le second bill, l'Assemblée législative propose que trois des juges de la Cour de circuit de Montréal puissent siéger en Cour supérieure. Dans ce cas, la Cour de circuit sera présidée par un magistrat de district, comme à Québec.

Les amendements proposés par le premier ministre de Québec ont été soumis à M. H. Guthrie, ministre de la justice, mais ce dernier n'a pas encore fait connaître sa décision. L'on compte que cette décision sera affirmative puisque l'Assemblée législative est appelée à voter deux lois qui faciliteront ces changements.

Le grand nombre des causes sur le rôle de la Cour supérieure à Montréal a provoqué beaucoup de plaintes récemment et, lors de l'ouverture des Cours, en septembre, le juge Greenshield avait insisté sur l'importance de remédier à cette situation, dans l'intérêt de la justice.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: Harbord 1241*).

Si vous voyagez... Adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE DEVOIR. Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies: paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones Harbord 1241*.

L'EPARGNE EST DE TOUS LES AGES

Offrez à vos enfants un livret-caisse, en guise de cadeau

"Je suis fermement décidé de déposer au moins 1 sou dans ma banque, quotidiennement", voilà la résolution prise par le bambin de trois ans que nous voyons ici. Si l'on en juge par ce que le cliché représente, l'objectif sera atteint.

Les personnes de tous les âges et de toutes les conditions peuvent utiliser avec avantage notre banque à domicile. DEMANDEZ-LA.

La Banque Provinciale du Canada

Sir Hormidas Laporte, K.B., C.P. Président.

Chs.-A. Roy, Gérant Général.